

# BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

Recherche  
du CNRS  
Information  
Réglementation  
administratifs  
de recherche  
Article unique  
Art. 1. -  
Art. 2. -  
Art. 3. -

Mesures particulières  
Comités, conseils et commissions  
Conseil d'administration  
Concours et promotions  
Distinctions  
Émeritatus

dispositions  
fonctionnaires  
procédure  
CNRS  
Administration de la recherche  
Budget, finances, comptabilité  
Ordonnateur / Comptable

Decisions  
de recherche  
Decision de nomination aux fonctions  
de directeur(trice) ; de délégué régional ;  
de directeur d'unité



www.cnrs.fr

N° 12

DÉCEMBRE 2010

# Sommaire

## Volume 2 : L'organisation générale du CNRS

### 02.10. Les instances consultatives

#### 02.10.02.02. Les commissions interdisciplinaires (CID)

Décision de rattachement de chercheurs à la commission interdisciplinaire  
« Gestion de la recherche » comme unique instance d'évaluation -  
DEC105122SGCN

#### 02.10.03. Les conseils scientifiques d'Instituts

Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut de  
Chimie - DEC105076SGCN

Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut des  
sciences humaines et sociales - DEC105077SGCN

Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut  
national de physique nucléaire et de physique des particules - DEC105078SGCN

Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut  
écologie et environnement - DEC105079SGCN

Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut des  
sciences informatiques et de leurs interactions - DEC105080SGCN

Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut des  
sciences biologiques - DEC105081SGCN

Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut des  
sciences de l'ingénierie et des systèmes - DEC105082SGCN

Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut  
national des sciences mathématiques et de leurs interactions - DEC105083SGCN

Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut  
national des sciences de l'univers - DEC105084SGCN

#### 02.10.04. Autres instances consultatives

Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections et commissions  
interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique -  
DEC105090SGCN

Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut de  
Physique - DEC105085SGCN

## Volume 4 : Personnels

### 04.08. Traitement, indemnités, primes et remboursement de frais

#### 04.08.07. Primes et indemnités liées à l'exercice de certaines fonctions

##### 04.08.07.01. Prime de fonctions des fonctionnaires de l'Etat et des établissements publics affectés au traitement de l'information (PFI)

Décision modifiant la décision d'homologation des centres de traitement  
automatisé de l'information n° DEC100055DRH - DEC105013DRH

## **Volume 7 : Mesures particulières**

### **07.01. Décisions de nomination**

07.01.01. DR01  
07.01.02. DR02  
07.01.06. DR06  
07.01.09. DR10  
07.01.13. DR14  
07.01.16. DR17  
07.01.20. Administration centrale  
07.01.22. Instituts

### **07.02. Délégations de signature**

07.02.02. DR02  
07.02.04. DR04  
07.02.06. DR06  
07.02.07. DR07  
07.02.09. DR10  
07.02.10. DR11  
07.02.12. DR13  
07.02.13. DR14  
07.02.16. DR17  
07.02.19. DR20  
07.02.20. Administration centrale  
07.02.21. Instituts

### **07.03. Décisions - Création et renouvellement de structures**

07.03.21. Instituts

### **07.04. Décisions tarifaires**

07.04.09. DR10 (2010)

### **07.05. Décisions d'attribution de subventions**

07.05.08. DR08  
07.05.12. DR13

### **07.06. Autres décisions**

07.06.02.02. DR02 (2010)  
07.06.08. DR08  
07.06.09. DR10  
07.06.10. DR11  
07.06.20.01. Administration centrale (2009)  
07.06.20.02. Administration centrale (2010)

## **Volume 2 : L'organisation générale du CNRS**

### **02.10. Les instances consultatives**

#### 02.10.02.02. Les commissions interdisciplinaires (CID)

**DEC105122SGCN**

**Décision de rattachement de chercheurs à la commission interdisciplinaire  
« Gestion de la recherche » comme unique instance d'évaluation**

**Le Directeur général délégué aux ressources du Centre national de la recherche  
scientifique**

- Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique, notamment son article 25 ;
- Vu, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié, fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;
- Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;
- Vu, la décision n° 100078DAJ du 12 mars 2010 portant nomination de M. Xavier INGLEBERT aux fonctions de directeur général délégué aux ressources ;
- Vu, la décision n° 960553SGCN du 26 avril 1996 modifiée relative au règlement intérieur de la commission interdisciplinaire « Gestion de la recherche »,

**DÉCIDE**

**Article 1 :** Sont rattachés à la commission interdisciplinaire 41 « Gestion de la recherche » en vue de leur évaluation unique par cette instance, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les chercheurs dont les noms suivent :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>DR</b>	<b>N° Sirhus</b>
KALLENBACH	Sacha	12 - Provence et Corse	00023697
NEDELLEC	Patrick	02 - Paris B	00003029
PACTEAU	Chantal	02 - Paris B	00033908
ZABORSKI	Patrick	02 - Paris B	00002475

**Article 2 :** L'article 1 de la décision n° 100009SGCN du 26 juillet 2010 est modifié.  
La ligne suivante est supprimée :

ROCCA	Anna	16 - Paris Michel-Ange	00035764
-------	------	------------------------	----------

**Article 3 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Xavier INGLEBERT

# **Volume 2 : L'organisation générale du CNRS**

## **02.10. Les instances consultatives**

### 02.10.03. Les conseils scientifiques d'Instituts

**DEC105076SGCN**

*Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut de Chimie.*

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 26 ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. Fuchs (Alain);

**Vu** la décision n° DEC100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

**Vu** l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 15 novembre 2010 ;

**DECIDE :**

**Art. 1er** – Sont nommées membres du Conseil scientifique de l'institut de Chimie, à compter du 15 novembre 2010, les personnes dont les noms suivent :

Madame Isabelle ARTAUD, Directrice de recherche CNRS,  
Monsieur Antoine BACEIREDO, Directeur de recherche CNRS,  
Monsieur Yannick CHAMPION, Directeur de recherche CNRS,  
Madame Bernadette CHARLEUX, Professeure d'université,  
Madame Chantal DANIEL, Directrice de recherche CNRS,  
Monsieur Nicolas FERRE, Maître de conférences,  
Monsieur Jens KREISEL, de nationalité allemande, Directeur de recherche CNRS,  
Monsieur Yannick LANDAIS, Professeur d'université,  
Monsieur William MOTHERWELL, de nationalité anglaise, Professeur d'université,  
Madame Valérie PICHON, Maître de conférences,  
Monsieur Christian SERRE, Directeur de recherche CNRS,  
Madame Rose-Noëlle VANNIER, Professeure d'université.

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris le 15 novembre 2010

Alain FUCHS



**DEC105077SGCN**

*Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut des sciences humaines et sociales.*

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 26 ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. Fuchs (Alain);

**Vu** la décision n° DEC100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

**Vu** l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 15 novembre 2010 ;

**DECIDE :**

**Art. 1er** – Sont nommées membres du Conseil scientifique de l'institut des sciences humaines et sociales, à compter du 15 novembre 2010, les personnes dont les noms suivent :

Madame Laurinda ABREU, de nationalité portugaise, Professeure d'université,  
Monsieur Jacques CREMER, Directeur de recherche CNRS,  
Monsieur Laurent DOUSSET, Maître de conférences,  
Monsieur François DUBET, Professeur d'université,  
Madame Virginie GUIRAUDON, Directrice de recherche CNRS,  
Monsieur Yvon MERLIERE, Directeur Général du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC),  
Madame Christine NOUGARET, Professeure d'université,  
Monsieur Marco PANZA, de nationalité italienne, Directeur de recherche CNRS,  
Monsieur François PELLEGRINO, Directeur de recherche CNRS,  
Madame Katheline SCHUBERT, Professeure d'université,  
Monsieur Robert VARADY, de nationalité américaine, Professeur d'université,  
Madame Cécile VIDAL, Maître de conférences.

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris le 15 novembre 2010

Alain FUCHS

**DEC105078SGCN**

*Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules.*

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 26 ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. Fuchs (Alain);

**Vu** la décision n° DEC100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

**Vu** l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 15 novembre 2010 ;

**DECIDE :**

**Art. 1er** – Sont nommées membres du Conseil scientifique de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules, à compter du 15 novembre 2010, les personnes dont les noms suivent :

Monsieur Navin ALAHARI, Directeur de recherche CNRS,  
Madame Elena APRILE, Professeure d'université,  
Madame Ursula BASSLER, Directrice de recherche CNRS,  
Madame Angela BRACCO, Professeure d'université,  
Madame Irène BUVAT, Directrice de recherche CNRS,  
Monsieur Mathieu DE NAUROIS, Professeur,  
Monsieur Helmut DOSCH, Professeur d'université,  
Monsieur Pierre FAYET, Directeur de recherche CNRS,  
Monsieur Fernando FERRONI, Professeur d'université,  
Monsieur Paolo GIUBELLINO, Chercheur,  
Monsieur Bruno MANSOULIE, Chercheur CEA,  
Monsieur Christophe YECHE, Chercheur CEA.

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris le 15 novembre 2010

Alain FUCHS

## **DEC105079SGCN**

*Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut écologie et environnement.*

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 26 ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. Fuchs (Alain);

**Vu** la décision n° DEC100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

**Vu** l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 15 novembre 2010 ;

### **DECIDE :**

**Art. 1er** – Sont nommées membres du Conseil scientifique de l'institut écologie et environnement, à compter du 15 novembre 2010, les personnes dont les noms suivent :

Monsieur Jean-Christophe AUFFRAY, Directeur de recherche CNRS,  
Monsieur Gilles BOETSCH, Directeur de recherche CNRS,  
Monsieur Wolfgang CRAMER, Professeur d'université,  
Monsieur Bruno DAVID, Chargé de recherche CNRS,  
Madame Sylvie DUFOUR, Directrice de recherche CNRS,  
Madame Josette GARNIER, Directrice de recherche CNRS,  
Monsieur Lamine GUEYE, Professeur,  
Monsieur Joël GUIOT, Directeur de recherche CNRS,  
Madame Nadine LE BRIS, Professeure d'université,  
Madame Virginie MARIS, Chargée de recherche CNRS,  
Monsieur Jacques ROY, Directeur de recherche CNRS,  
Monsieur Jean-Denis VIGNE, Directeur de recherche CNRS.

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris le 15 novembre 2010

Alain FUCHS

**DEC105080SGCN**

*Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut des sciences informatiques et de leurs interactions.*

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 26 ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. Fuchs (Alain);

**Vu** la décision n° DEC100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

**Vu** l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 15 novembre 2010 ;

**DECIDE :**

**Art. 1er** – Sont nommées membres du Conseil scientifique de l'institut des sciences informatiques et de leurs interactions, à compter du 15 novembre 2010, les personnes dont les noms suivent :

Madame Laure BLANC-FERAUD, Directrice de recherche CNRS,  
Madame Christine COLLET, Professeure d'université,  
Madame Joëlle COUTAZ, Professeure d'université,  
Monsieur Pierre-Louis CURIEN, Directeur de recherche CNRS,  
Monsieur Olivier GASCUEL, Directeur de recherche CNRS,  
Monsieur Jean-Paul LAUMOND, Directeur de recherche CNRS,  
Monsieur Benoît MACQ, Professeur d'université,  
Madame Adeline NAZARENKO, Professeure d'université,  
Monsieur Jean-François RASKIN, Professeur d'université,  
Monsieur Michel RIVEILL, Professeur d'université,  
Monsieur Michel ROBERT, Professeur d'université,  
Madame Michèle SEBAG, Directrice de recherche CNRS.

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris le 15 novembre 2010

Alain FUCHS

**DEC105081SGCN**

*Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut des sciences biologiques.*

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 26 ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. Fuchs (Alain);

**Vu** la décision n° DEC100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

**Vu** l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 15 novembre 2010 ;

**DECIDE :**

**Art. 1er** – Sont nommées membres du Conseil scientifique de l'institut des sciences biologiques, à compter du 15 novembre 2010, les personnes dont les noms suivent :

Monsieur Theo BALTZ, Professeur d'université,  
Madame Catherine BOYEN, Directrice de recherche CNRS,  
Madame Margareth BUCKINGHAM, Directrice de recherche CNRS,  
Madame Alessandra CARBONE, Professeure d'université,  
Monsieur Hervé CHNEIWEISS, Directeur de recherche CNRS,  
Monsieur Erick DUFOURC, Directeur de recherche CNRS,  
Monsieur Bernard DUJON, Professeur d'université,  
Monsieur Bruno GOUD, Directeur de recherche CNRS,  
Monsieur Bruno POU CET, Directeur de recherche CNRS,  
Monsieur James STURGIS, Professeur d'université,  
Monsieur Jacques van HELDEN, Professeur d'université,  
Monsieur Francis-André WOLLMAN, Directeur de recherche CNRS.

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris le 15 novembre 2010

Alain FUCHS

**DEC105082SGCN**

*Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes.*

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 26 ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. Fuchs (Alain);

**Vu** la décision n° DEC100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

**Vu** l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 15 novembre 2010 ;

**DECIDE :**

**Art. 1er** – Sont nommées membres du Conseil scientifique de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, à compter du 15 novembre 2010, les personnes dont les noms suivent :

Monsieur Riadh CAMMOUN, Directeur de laboratoire CEA,  
Madame Véronique DOQUET, Directrice de recherche CNRS,  
Monsieur Christophe BAILLY, Professeur d'université,  
Monsieur Lionel BUCHAILLOT, Directeur de recherche CNRS,  
Monsieur Cédric DEMEURE, Chercheur chez Thales,  
Monsieur Guy D'URSO, Chercheur chez EDF Recherche et Développement,  
Madame Dominique HABAULT, Directrice de recherche CNRS,  
Madame Marie-Christine HO BA THO, Professeure d'université,  
Monsieur Christian JUTTEN, Professeur d'université,  
Monsieur Alain RICHARD, Professeur d'université,  
Monsieur Philippe SALEMBIER, Ingénieur de recherches,  
Monsieur Michael UNSER, Professeur.

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris le 15 novembre 2010

Alain FUCHS

**DEC105083SGCN**

*Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions.*

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 26 ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. Fuchs (Alain);

**Vu** la décision n° DEC100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

**Vu** l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 15 novembre 2010 ;

**DECIDE :**

**Art. 1er** – Sont nommées membres du Conseil scientifique de l'institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, à compter du 15 novembre 2010, les personnes dont les noms suivent :

Madame Nalini ANANTHARAMAN, Professeure d'université,  
Monsieur Pascal AUSCHER, Professeur d'université,  
Monsieur Ugo BOSCAIN, Directeur de recherche CNRS,  
Madame Mireille BOUSQUET-MELOU, Directrice de recherche CNRS,  
Monsieur Jean-Marc COUVEIGNES, Professeur d'université,  
Madame Hélène ESNAULT, Professeure d'université,  
Monsieur Jean-Marc GAMBAUDO, Directeur de recherche CNRS,  
Monsieur Mariano GIAQUINTA, Professeur,  
Madame Sylvie MELEARD, Professeure,  
Monsieur Christophe PRUDHOMME, Professeur,  
Monsieur Raphaël ROUQUIER, Professeur d'université,  
Monsieur Sandro VAIENTI, Professeur d'université.

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris le 15 novembre 2010

Alain FUCHS

**DEC105084SGCN**

*Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut national des sciences de l'univers.*

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 26 ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. Fuchs (Alain);

**Vu** la décision n° DEC100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

**Vu** l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 15 novembre 2010 ;

**DECIDE :**

**Art. 1er** – Sont nommées membres du Conseil scientifique de l'institut national des sciences de l'univers, à compter du 15 novembre 2010, les personnes dont les noms suivent :

Madame Christine JOBLIN, Directrice de recherche CNRS,  
Monsieur Claude ROY, Directeur de recherche IRD,  
Madame Nabila AGHANIM, Directrice de recherche CNRS,  
Madame Monique ARNAUD, Chercheuse CEA,  
Monsieur Michel CAMPILLO, Professeur d'université,  
Madame Anthi LIATI, Chercheuse,  
Madame Céline MARI, Chargée de recherche CNRS,  
Madame Valérie MASSON-DELMOTTE, Directrice de recherche CEA,  
Monsieur François METIVIER, Maître de conférences,  
Monsieur Didier NERAUDEAU, Professeur,  
Monsieur Jérôme ROSE, Directeur de recherche CNRS,  
Madame Elisabeth VERGES, Directrice de recherche CNRS.

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris le 15 novembre 2010

Alain FUCHS



# **Volume 2 : L'organisation générale du CNRS**

## **02.10. Les instances consultatives**

### 02.10.04. Autres instances consultatives

## **DEC105090SGCN**

*Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique.*

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 91-178 du 18 février 1991 modifié relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 91-179 du 18 février 1991 relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n° 100058DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme LE GAL (Nicole), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

### **DECIDE**

#### **Article 1er**

Les sièges suivants sont à pourvoir, pour les sections et les commissions interdisciplinaires du Comité national mentionnées ci-dessous :

**Section 3** : « Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos »  
1 siège - Collège électoral C

**Section 6** : « Matière condensée : structures et propriétés électroniques »  
1 siège - Collège électoral A1

**Section 12** : « Architectures moléculaires : synthèses, mécanismes et propriétés »  
1 siège - Collège électoral C

**Section 21** : « Bases moléculaires et structurales des fonctions du vivant »  
1 siège - Collège électoral B2

**Section 23** : « Biologie cellulaire: organisation et fonctions de la cellule;processus infectieux et relations hôte/pathogène »

1 siège - Collège électoral C

**Section 24** : « Interactions cellulaires »

1 siège - Collège électoral C

**Section 26** : « Développement, évolution, reproduction, cellules souches »

1 siège - Collège électoral A2

**Section 27** : « Comportement, cognition, cerveau »

1 siège - Collège électoral A2

**Section 29** : « Biodiversité, évolution et adaptations biologiques : des macromolécules aux communautés »

1 siège - Collège électoral B1

**Section 34** : « Langues, langage, discours »

1 siège - Collège électoral B2

**Section 36** : « Sociologie - Normes et règles »

1 siège - Collège électoral B1

**Section 37** : « Economie et gestion »

1 siège - Collège électoral A1

**Section 40** : « Politique - pouvoir – organisation »

1 siège - Collège électoral B1

**Commission interdisciplinaire 42** - « Sciences de la communication »

4 sièges - Collège électoral A

1 siège - Collège électoral C

**Commission interdisciplinaire 43** - « Modélisation des systèmes biologiques, bioinformatique »

1 siège - Collège électoral B

1 siège - Collège électoral C

**Commission interdisciplinaire 44** - « Cognition, langage, traitement de l'information, systèmes naturels et artificiels »

1 siège - Collège électoral C

**Commission interdisciplinaire 45** - « Dynamique des systèmes environnementaux, développement durable, santé et société »

1 siège - Collège électoral B

**Article 2**

Lors des prochaines sessions du Comité national, les sections concernées éliront un membre parmi les personnes qui auront fait acte de candidature et qui rempliront les conditions d'éligibilité prévues à l'article 2 du décret n° 91-178 sus visé.

Les commissions interdisciplinaires concernées éliront un membre appartenant au Comité national de la recherche scientifique ayant fait acte de candidature et qui rempliront les conditions d'éligibilité prévues à l'article 2 du décret n° 91-178 sus visé.

### **Article 3**

Les déclarations de candidatures établies suivant le modèle annexé à la présente, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae (5 pages maximum), doivent être reçues par voie postale ou être déposées au Secrétariat Général du Comité national - CNRS - 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS, avant le **18 janvier 2011 à 18h00.**

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Journal officiel* de la République Française.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

*Pour le Président et par délégation,  
la Secrétaire générale du Comité national*

## **DEC105085SGCN**

*Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut de Physique.*

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 26 ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. Fuchs (Alain);

**Vu** la décision n° DEC100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

**Vu** l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 15 novembre 2010 ;

### **DECIDE :**

**Art. 1er** – Sont nommées membres du Conseil scientifique de l'institut de Physique, à compter du 15 novembre 2010, les personnes dont les noms suivent :

Madame Anne AMY-KLEIN, Professeure d'université,  
Monsieur Lyderic BOCQUET, Professeur d'université,  
Monsieur Jean-Pascal BRISON, Directeur de recherche CNRS,  
Madame Dominique CHANDESRIS, Directrice de recherche CNRS,  
Madame Karine DUMESNIL, Chargée de recherche CNRS,  
Monsieur Jean-Pierre GASPARD, Professeur d'université,  
Monsieur Gilles MONTAMBAUX, Directeur de recherche CNRS,  
Monsieur Eric PEREZ Française, Directeur de recherche CNRS,  
Monsieur Serge REYNAUD, Directeur de recherche CNRS,  
Madame Elin SONDERGARD, Chercheuse à la compagnie de Saint-Gobain,  
Monsieur Sandro STRINGARI, Professeur d'université,  
Monsieur Fabrice VALLEE, Directeur de recherche CNRS.

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris le 15 novembre 2010

Alain FUCHS

## **Volume 4 : Personnels**

### **04.08. Traitement, indemnités, primes et remboursement de frais**

04.08.07. Primes et indemnités liées à l'exercice de certaines fonctions

04.08.07.01. Prime de fonctions des fonctionnaires de l'Etat et des établissements publics affectés au traitement de l'information (PFI)

# **DEC105013DRH** Décision modifiant la décision d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information n° 100055DRH

## **LE PRESIDENT DU CNRS**

Vu le décret n° 71-342 du 29 avril 1971 modifié relatif à la situation des fonctionnaires affectés au traitement de l'information,

Vu le décret n° 71-343 du 29 avril 1971 modifié relatif aux fonctions et au régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat et des établissements publics affectés au traitement de l'information,

Vu l'arrêté du 10 juin 1982 relatif aux programmes et à la nature des épreuves des concours et examens portant sur le traitement de l'information, ensemble l'arrêté du 2 novembre 2004 fixant les modalités d'organisation, le programme et la nature des examens et concours de recrutement portant sur le traitement de l'information,

Vu la circulaire n° 050001DRH du 23 mai 2005 relative au régime indemnitaire des fonctionnaires affectés au traitement de l'information,

Vu la décision n° 050022DRH du 23 mai 2005 instituant au CNRS une commission d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information,

Vu la décision n° 100033DRH du 27 mai 2010 portant nomination des membres de la commission d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information,

Vu la décision n° 100148 DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique,

Vu la proposition émise par la commission d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information le 14 septembre 2010,

## **DECIDE :**

**Article 1 : L'article 2 de la décision du 28 septembre 2010 susvisée est modifiée comme suit :**

Ajouter :

<b>DR</b>	<b>Sigle unité</b>	<b>Service homologué</b>
16	DIST	Pôle IST et systèmes d'information

**Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.**

Paris, le 04/11/2010

Le Président du CNRS,

Alain FUCHS



# **Volume 7 : Mesures particulières**

## **07.01. Décisions de nomination**

07.01.01. DR01

## **DECISION PORTANT NOMINATION D'UN AGENT CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE**

- Vu** le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n°95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique,
- Vu** le décret n°2002-69 du 15 janvier 2002 fixant le régime de la prime de participation à la recherche scientifique dans certains EPST et l'arrêté du 15 janvier 2002 modifié,
- Vu** l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n°0300391IGHS en date du 24 juin 2003,
- Vu** l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO,
- Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009, portant renouvellement de l'UMR 8104 et reconduction de Monsieur Pierre-Olivier COURAUD à la direction de cette unité,
- Vu** l'avis du conseil de direction en date du 8 septembre 2010,
- Considérant** que Monsieur **Fabrice FERRON** a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par l'INSERM du 16 au 18 novembre 2008, puis du 30 novembre au 2 décembre 2009,

### ***Prévention et Sécurité***

***Décision n° DEC100183DR01***

***Agent n° 4707***

## **DECIDE**

ARTICLE 1 : Monsieur **Fabrice FERRON**, TCN, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité mixte du CNRS n° 8104, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et jusqu'au 31 décembre 2013.

ARTICLE 2 : L'intéressé exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret et des instructions susvisés.

ARTICLE 3 : Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Monsieur **Fabrice FERRON** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

ARTICLE 4 : L'intéressé percevra, au titre de cette mission, une indemnisation équivalente à 20 points d'indice.

Cette indemnisation sera interrompue à compter de la cessation des fonctions d'ACMO.

Cette indemnisation suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

ARTICLE 5 : L'indemnisation décrite à l'article précédent intervient dans la limite des plafonds d'indemnisation afférents à la prime de participation à la recherche scientifique.

ARTICLE 6 : Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry, le 14 septembre

2010

Le directeur de l'UMR 8104

Pierre-Olivier COURAUD

Le délégué régional

Alain MANGEOL

L'administratrice déléguée  
régionale INSERM  
ParisV – Sainte Anne

Annick BERTAILL

Le président de l'Université  
Paris-Descartes

Axel KAHN

## **DECISION PORTANT NOMINATION D'UN AGENT CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE**

- Vu** le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n°95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique,
- Vu** le décret n°2002-69 du 15 janvier 2002 fixant le régime de la prime de participation à la recherche scientifique dans certains EPST et l'arrêté du 15 janvier 2002 modifié,
- Vu** l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n°0300391IGHS en date du 24 juin 2003,
- Vu** l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO,
- Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009, portant renouvellement de l'UMR 8104 et reconduction de Monsieur Pierre-Olivier COURAUD à la direction de cette unité,
- Vu** l'avis du conseil de direction en date du 8 septembre 2010,
- Considérant** que Mademoiselle **Céline RANSY** a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par la délégation Paris A et la délégation Ile de France Est, les 3, 4, 5, 30, 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2009,

### ***Prévention et Sécurité***

***Décision n° DEC100181DR01***

**Agent n° 4795**

## **DECIDE**

ARTICLE 1 : Mademoiselle **Céline RANSY**, TCN, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité mixte du CNRS n° 8104, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et jusqu'au 31 décembre 2013.

ARTICLE 2 : L'intéressée exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret et des instructions susvisés.

ARTICLE 3 : Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mademoiselle **Céline RANSY** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

ARTICLE 4 : L'intéressé percevra, au titre de cette mission, une indemnisation équivalente à 20 points d'indice.

Cette indemnisation sera interrompue à compter de la cessation des fonctions d'ACMO.

Cette indemnisation suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

ARTICLE 5 : L'indemnisation décrite à l'article précédent intervient dans la limite des plafonds d'indemnisation afférents à la prime de participation à la recherche scientifique.

ARTICLE 6 : Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry, le 14 septembre 2010

Le directeur de l'UMR 8104

Pierre-Olivier COURAUD

Le délégué régional

Alain MANGEOL

L'administratrice déléguée  
régionale INSERM  
ParisV – Sainte Anne

Annick BERTAILL

Le président de l'Université  
Paris-Descartes

Axel KAHN

# Nomination

## de Mlle. PROUTEAU Elizabeth

---

### aux fonctions de coordinateur(rice) régional(e) de la sécurité des systèmes d'information de la délégation

#### **DEC105117DR01**

Portant nomination de Mlle, Elizabeth Prouteau aux fonctions de coordinateur régional de la sécurité des systèmes d'information (CRSSI) de la délégation

#### **Le Président,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 08114DAJ du 12/12/2008 donnant délégation de signature à M. Alain MANGEOL, délégué régional pour la circonscription PARIS A notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;



**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'Information du CNRS (PSSI) du 15 novembre 2006 ;

**Vu** l'avis du Fonctionnaire de Sécurité de Défense du CNRS ;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Mlle. Elizabeth Prouteau, (IE), est nommée coordinatrice régionale de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Paris A à compter du .  
01/11/2010

### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le .10/11/2010

P/ le Président et par délégation  
Le délégué régional

# Nomination

de M. CIRET Evariste

aux fonctions de coordinateur régional de la sécurité

---

des systèmes d'information de la délégation

## **DEC105099DR01**

Portant nomination de M. Evariste CIRET aux fonctions de coordinateur régional de la sécurité des systèmes d'information (CRSSI) de la délégation

### **Le Président,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 08114DAJ du 12/12/2008 donnant délégation de signature à M. Alain MANGEOL, délégué régional pour la circonscription PARIS A notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'Information du CNRS (PSSI) du 15 novembre 2006 ;

**Vu** l'avis du Fonctionnaire de Sécurité de Défense du CNRS ;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

M. **Evariste CIRET**, (IE), est nommé coordinateur régional de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Paris A à compter du 01/11/2010

### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le .10/11/2010

P/ le Président et par délégation

Le délégué régional

# Nomination

de M. CHARRON Franck

aux fonctions de coordinateur régional de la sécurité  
des systèmes d'information de la délégation

---

## **DEC105118DR01**

Portant nomination de M. Franck CHARRON aux fonctions de coordinateur régional de la sécurité des systèmes d'information (CRSSI) de la délégation

### **Le Président,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 08114DAJ du 12/12/2008 donnant délégation de signature à M. Alain MANGEOL, délégué régional pour la circonscription PARIS A notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'Information du CNRS (PSSI) du 15 novembre 2006 ;

**Vu** l'avis du Fonctionnaire de Sécurité de Défense du CNRS ;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Franck CHARRON, (AI), est nommé coordinateur régional de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Paris A à compter du 01/11/2010

### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le .10/11/2010

P/ le Président et par délégation

Le délégué régional

## **DECISION PORTANT NOMINATION D'UN AGENT CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE**

- Vu** le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n°95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique,
- Vu** le décret n°2002-69 du 15 janvier 2002 fixant le régime de la prime de participation à la recherche scientifique dans certains EPST et l'arrêté du 15 janvier 2002 modifié,
- Vu** l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n°0300391IGHS en date du 24 juin 2003,
- Vu** l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO,
- Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009, portant renouvellement de l'UMR 8104 et reconduction de Monsieur Pierre-Olivier COURAUD à la direction de cette unité,
- Vu** l'avis du conseil de direction en date du 8 septembre 2010,
- Considérant** que Monsieur **Didier BORDEREAUX** a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par la délégation Paris A du 26 au 28 mai, puis du 28 au 30 juin 2010,

### ***Prévention et Sécurité***

***Décision n° DEC100182DR01***

**Agent n° 3788**

## **DECIDE**

ARTICLE 1 : Monsieur **Didier BORDEREAUX**, IE, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité mixte du CNRS n° 8104, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 et jusqu'au 31 décembre 2013.

ARTICLE 2 : L'intéressé exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret et des instructions susvisés.

ARTICLE 3 : Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Monsieur **Didier BORDEREAUX** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

ARTICLE 4 : L'intéressé percevra, au titre de cette mission, une indemnisation équivalente à 20 points d'indice.

Cette indemnisation sera interrompue à compter de la cessation des fonctions d'ACMO.

Cette indemnisation suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

ARTICLE 5 : L'indemnisation décrite à l'article précédent intervient dans la limite des plafonds d'indemnisation afférents à la prime de participation à la recherche scientifique.

ARTICLE 6 : Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry, le 14 septembre

2010

Le directeur de l'UMR 8104

Pierre-Olivier COURAUD

Le délégué régional

Alain MANGEOL

L'administratrice déléguée  
régionale INSERM  
ParisV – Sainte Anne

Annick BERTAILL

Le président de l'Université  
Paris-Descartes

Axel KAHN



# Nomination

de M. CLAUDE rodolphe

aux fonctions de coordinateur régional de la sécurité

---

des systèmes d'information de la délégation

## **DEC105119DR01**

Portant nomination de M. *Rodolphe CLAUDE* aux fonctions de coordinateur régional de la sécurité des systèmes d'information (CRSSI) de la délégation

### **Le Président,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 08114DAJ du 12/12/2008 donnant délégation de signature à M. Alain MANGEOL, délégué régional pour la circonscription PARIS A notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'Information du CNRS (PSSI) du 15 novembre 2006 ;

**Vu** l'avis du Fonctionnaire de Sécurité de Défense du CNRS ;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Rodolphe CLAUDE, (IR), est nommé coordinateur régional de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Paris A à compter du 01/11/2010

### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le .10/11/2010

P/ le Président et par délégation

Le délégué régional

# **Volume 7 : Mesures particulières**

## **07.01. Décisions de nomination**

07.01.02. DR02



Délégation Paris B



DEC100290DR02

**DECISION PORTANT NOMINATION D'UN AGENT CHARGE DE LA MISE EN OEUVRE DES  
REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE DANS UNE UNITE MIXTE DE RECHERCHE**

**Vu**, le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

**Vu**, la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 relative à l'application du décret ci-dessus ;

**Vu**, l'instruction générale type sur l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention à l'Ecole Normale Supérieure du 16 décembre 2004 ;

**Vu**, l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n° 030039IGHS en date du 24 juin 2003 ;

**Vu**, la décision n°100025SPHM portant nomination de Monsieur Olivier DEBARRE aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°8553 intitulée « Département de mathématiques et applications de l'Ecole Normale Supérieure » ;

Considérant que Madame Bénédicte AUFFRAY a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par le CNRS, délégation Paris B les 14, 15 et 16 novembre et les 13, 14 et 15 décembre 2005

Madame Bénédicte AUFFRAY, ingénieur d'études de 1<sup>ère</sup> classe au CNRS, exerçant les fonctions de responsable de l'administration et du pilotage au sein de l'unité mixte de recherche n°8553 - Département de mathématiques et applications de l'Ecole Normale Supérieure

est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR8553, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Madame Bénédicte AUFFRAY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Madame Bénédicte AUFFRAY est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 12-10-2010  
Le directeur de l'Unité  
(Visa et cachet)

Olivier DEBARRE

**Olivier DEBARRE**  
Directeur du DMA UMR 8553

Visa de la directrice de l'Ecole Normale Supérieure

Monique CANTO-SPERBER

L'agent

Bénédicte AUFFRAY

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Liliane FLABBEE

DEC100303DR02

**DECISION PORTANT NOMINATION D'UN AGENT CHARGE DE LA MISE EN OEUVRE DES  
REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE DANS UNE UNITE MIXTE DE RECHERCHE**

**Vu**, le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

**Vu**, la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 relative à l'application du décret ci-dessus ;

**Vu**, l'instruction générale type sur l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

**Vu**, l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n° 030039IGHS en date du 24 juin 2003 ;

Considérant que Monsieur Christian GUIOLET a suivi la formation initiale d'ACMO organisée conjointement par l'Université Paris Diderot - Paris 7 et le Muséum national d'Histoire naturelle, les 8, 9, 15, 16, 29 et 30 mars 2007

Monsieur Christian GUIOLET, technicien de classe normale à l'Université Paris Diderot - Paris 7, exerçant les fonctions d'opérateur de maintenance et de logistique, au sein de l'unité mixte de recherche n°7591 – Laboratoire d'Electrochimie Moléculaire

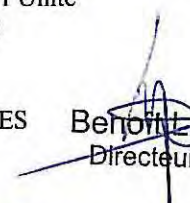
est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR7591, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Monsieur Christian GUIOLET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Monsieur Christian GUIOLET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.


Fait à Paris, le 14 Oct 2010  
Le directeur de l'Unité  
(Visa et cachet)

Benoît LIMOGES  
  
Benoît LIMOGES  
Directeur du LEM

Visa du Président de l'Université Paris Diderot – Paris 7

Vincent BERGER  


L'agent

Christian GUIOLET  


Visa de la déléguée régionale du CNRS

Liliane FLABBEE  




Délégation Paris B

DEC100287DR02

**DECISION PORTANT NOMINATION D'UN AGENT CHARGE DE LA MISE EN OEUVRE DES  
REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE DANS UNE UNITE MIXTE DE RECHERCHE**

**Vu**, le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

**Vu**, la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 relative à l'application du décret ci-dessus ;

**Vu**, l'instruction générale type sur l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention à l'École Normale Supérieure du 16 décembre 2004 ;

**Vu**, l'instruction générale type sur l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

**Vu**, l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n° 030039IGHS en date du 24 juin 2003 ;

**Vu**, la décision n°DEC10A004DSI du 18.12.09 portant renouvellement de l'unité UMR8640, intitulée « Processus d'activation sélective par transfert d'énergie uni-électronique ou radiatif » dont le directeur est Monsieur Ludovic JULLIEN

Considérant que Madame Isabelle AUJARD a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par le CNRS, délégation Paris B les 14, 15 et 16 novembre et les 13, 14 et 15 décembre 2005

Madame Isabelle AUJARD, ingénieur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe à l'École Normale Supérieure

est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR8640, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Madame Isabelle AUJARD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Madame Isabelle AUJARD est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 07/10/2010  
Le directeur de l'Unité  
(Visa et cachet)

Ludovic JULLIEN

Ludovic JULLIEN  
Directeur de l'UMR 8640

L'agent

Isabelle AUJARD

Visa de la directrice de l'École Normale Supérieure

Monique CANTO-SPERBER

Pour le Président de l'Université P. et M. Curie  
Visa du Président de l'Université Paris VI  
Le Vice-Président Sciences

Jean-Charles POMEROL

Maurice RENARD

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Liliane FLABBEE



Délégation Paris B

**DEC100289DR02**

**DECISION PORTANT NOMINATION D'UN AGENT CHARGE DE LA MISE EN OEUVRE DES  
REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE DANS UNE UNITE MIXTE DE RECHERCHE**

**Vu**, le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

**Vu**, la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 relative à l'application du décret ci-dessus ;

**Vu**, l'instruction générale type sur l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention à l'Ecole Normale Supérieure du 16 décembre 2004 ;

**Vu**, l'instruction générale type sur l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

**Vu**, l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n° 030039IGHS en date du 24 juin 2003 ;

**Vu**, la décision n°DEC10A004DSI du 18.12.09 portant renouvellement de l'unité UMR8640, intitulée « Processus d'activation sélective par transfert d'énergie uni-électronique ou radiatif » dont le directeur est Monsieur Ludovic JULLIEN

Considérant que Madame Laetitia ZUCCARELLI a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par le CNRS, délégation Ile-de-France Ouest les 8, 9 et 10 avril et les 14, 15 et 16 mai 2002

Madame Laetitia ZUCCARELLI, technicienne de classe supérieure au CNRS exerçant les fonctions de souffleur de verre

est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR8640, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Madame Laetitia ZUCCARELLI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Madame Laetitia ZUCCARELLI est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 07/10/2010  
Le directeur de l'Unité  
(Visa et cachet)

Ludovic JULLIEN  
Directeur de l'UMR 8640

Ludovic JULLIEN

L'agent

Laetitia ZUCCARELLI

Visa de la directrice de l'Ecole Normale Supérieure

Monique CANTO-SPERBER

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Liliane FLABBEE

Pour le Président de l'Université P. et M. Curie  
et par délégation  
Le Vice-Président de l'Université Paris VI

Jean-Charles POMEROL

Maurice RENARD



Délégation Paris B



DEC100308DR02

**DECISION PORTANT NOMINATION D'UN AGENT CHARGE DE LA MISE EN OEUVRE DES  
REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE DANS UNE UNITE MIXTE DE RECHERCHE**

**Vu**, le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

**Vu**, la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 relative à l'application du décret ci-dessus ;

**Vu**, l'instruction générale type sur l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention à l'École Normale Supérieure du 16 décembre 2004 ;

**Vu**, l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n° 030039IGHS en date du 24 juin 2003 ;

**Vu**, la décision n°DEC10A004DSI du 18.12.09 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8551, intitulée « Laboratoire Pierre Aigrain » dont le directeur est monsieur Jean-Marc BERROIR ;

Considérant que Monsieur Pascal MORFIN a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par le CNRS, délégation Paris B les 23-24-25 octobre et les 28-29-30 novembre 2001

Monsieur Pascal MORFIN, ingénieur d'études de 2<sup>ème</sup> classe au CNRS, exerçant les fonctions d'ingénieur en techniques expérimentales au sein de l'unité mixte de recherche n°8551 – Laboratoire Pierre Aigrain

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR8551, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Monsieur Pascal MORFIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Monsieur Pascal MORFIN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 22 octobre 2010  
Le directeur de l'Unité  
(Visa et cachet)

Jean-Marc BERROIR

Visa de la directrice de l'École Normale Supérieure

Monique CANTO-SPERBER

L'agent

Pascal MORFIN

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Liliané FLABBEE





Délégation Paris B

**DEC100286DR02**

**DECISION PORTANT NOMINATION D'UN AGENT CHARGE DE LA MISE EN OEUVRE DES  
REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE DANS UNE FEDERATION DE RECHERCHE**

**Vu**, le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

**Vu**, la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 relative à l'application du décret ci-dessus ;

**Vu**, l'instruction générale type sur l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention à l'Ecole Normale Supérieure du 16 décembre 2004 ;

**Vu**, l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n° 030039IGHS en date du 24 juin 2003 ;

**Vu**, la décision n°DEC10A006DSI du 19.12.09 portant renouvellement de l'unité FR684, intitulée « Fédération de recherche du département de physique de l'Ecole Normale Supérieure » dont le directeur est monsieur Werner KRAUTH ;

Considérant que Monsieur Jack OLEJNIK a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par le CNRS, délégation Paris B les 12, 13 et 14 octobre et les 23, 24, 25 novembre 1999

Monsieur Jack OLEJNIK, ingénieur d'études de 1<sup>ère</sup> classe à l'Ecole Normale Supérieure

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans la FR684, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Monsieur Jack OLEJNIK exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Monsieur Jack OLEJNIK est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 11 oct 2010  
Le directeur de l'Unité  
(Visa et cachet)

  
Werner KRAUTH  
DIRECTEUR  
DU DEPARTEMENT DE PHYSIQUE  
DE L'ECOLE NORMALE SUPERIEURE

L'agent

Jack OLEJNIK



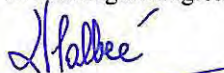
Visa de la directrice de l'Ecole Normale Supérieure

Monique CANTO-SPERBER



Visa de la déléguée régionale du CNRS

Liliane FLABBEE





Délégation Paris B

DEC100285DR02

**DECISION PORTANT NOMINATION D'UN AGENT CHARGE DE LA MISE EN OEUVRE DES  
REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE DANS UNE FEDERATION DE RECHERCHE**

**Vu**, le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

**Vu**, la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 relative à l'application du décret ci-dessus ;

**Vu**, l'instruction générale type sur l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention à l'Ecole Normale Supérieure du 16 décembre 2004 ;

**Vu**, l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n° 030039IGHS en date du 24 juin 2003 ;

**Vu**, la décision n°DEC10A006DSI du 19.12.09 portant renouvellement de l'unité FR684, intitulée « Fédération de recherche du département de physique de l'Ecole Normale Supérieure » dont le directeur est monsieur Werner KRAUTH ;

Considérant que Monsieur Eric GUINEVEU a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par le CNRS, délégation Paris B les 14, 15 et 16 novembre 2005 et les 13, 14 et 15 décembre 2005

Monsieur Eric GUINEVEU, assistant ingénieur à l'Ecole Normale Supérieure

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans la FR684, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Monsieur Eric GUINEVEU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Monsieur Eric GUINEVEU est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 11 octobre 2010  
Le directeur de l'Unité  
(Visa et cachet)

Werner KRAUTH

Werner KRAUTH  
DIRECTEUR  
DU DEPARTEMENT DE PHYSIQUE  
DE L'ECOLE NORMALE SUPERIEURE

L'agent

Eric GUINEVEU

Visa de la directrice de l'Ecole Normale Supérieure

Monique CANTO-SPERBER

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Liliane FLABBÉE

## DEC100022INP

Décision portant nomination de Madame Sylvie ROUSSET aux fonctions de directrice du groupement de recherche (GDR) n°2972 intitulé «Nano Ile-de-France (C'Nano IdF)»

### LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n°10A014DSI du 26 mars 2010 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes non-exclusivement CNRS), notamment son article 2 ;

**Vu** l'avis du comité de pilotage du C'Nano Ile-de-France en date du 8 juin 2010 ;

**Vu** l'avis de l'instance compétente du comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de physique ;

### DÉCIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** – Madame Sylvie ROUSSET, directrice de recherche, est nommée directrice du groupement de recherche (GDR) n°2972 intitulé «C'Nano Ile-de-France (C'Nano IdF)» du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 31 décembre 2013, en remplacement de Monsieur Ariel LEVENSON, appelé à d'autres fonctions.

**Article 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 26 octobre 2010



Alain FUCHS



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 49 13

# **Volume 7 : Mesures particulières**

## **07.01. Décisions de nomination**

07.01.06. DR06



---

DEC105050DR06

## DECISION PORTANT NOMINATION D'UN AGENT CHARGE DE LA MISE EN OEUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE DANS UNE UNITE DU CNRS

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 relative à l'application du décret ci-dessus ;

Vu l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n°030039IGHS en date du 24 juin 2003;

Vu le projet de convention d'application entre le CNRS et les Universités lorraines 2009-2012 - du contrat quadriennal de développement des Universités 2009-2012, et la décision n°DEC10A001DSI du 18 décembre 2008 portant renouvellement de l'UMR n°7039 pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et renouvellement du professeur Alain Richard en tant que directeur de l'unité mixte de recherche n°7039 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 03/09/2010 ;

Considérant que M. Marc SORO a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par les universités et de la Délégation Centre-Est du CNRS les 03, 04, 27, 28/05/2010 et les 15, 22/06/2010 ainsi que les 28, 29/06/2010 ;

M. Marc SORO, Ingénieur d'Etudes CNRS ;

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UMR 7039, à compter du 06/09/2010 ;

M. Marc SORO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Marc SORO est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à VANDOEUVRE, le 06/09/2010

Visa du délégué régional du CNRS

Le directeur de l'unité



Nancy-Université



CRAN – Campus Sciences – BP70239  
54506 Vandoeuvre-lès-Nancy Cedex  
FRANCE

---

**Philippe Piéri**

Visa du président de l'Université Henri Poincaré

**Jean Pierre Finance**

**Alain Richard**

Visa du président de l'Institut National Polytechnique  
de Lorraine

**François Laurent**



DEC105052DR06

## DECISION PORTANT NOMINATION D'UN AGENT CHARGE DE LA MISE EN OEUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE DANS UNE UNITE DU CNRS

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 relative à l'application du décret ci-dessus ;

Vu l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n°030039IGHS en date du 24 juin 2003;

Vu le projet de convention d'application entre le CNRS et les Universités lorraines 2009-2012 - du contrat quadriennal de développement des Universités 2009-2012, et la décision n°DEC10A001DSI du 18 décembre 2008 portant renouvellement de l'UMR n°7568 pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009

Vu la décision n°DEC090041CHIM portant nomination de Alain Durand comme directeur de l'UMR 7568 LCPM à compter du 01/01/2010 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 26 novembre 2009 ;

Considérant que Mlle Chrystel Beaufiles a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par les universités et la Délégation Centre-Est du CNRS les 03, 04, 27 et 28 mai 2010 et les 28 et 29 juin 2010 ;

Mlle Chrystel Beaufiles, Ingénieur d'Etudes de 2<sup>ème</sup> classe au CNRS ;

est nommée agent chargée de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UMR 7568, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010 ;

Mlle Chrystel Beaufiles exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle Chrystel Beaufiles est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à VANDOEUVRE, le 09/09/2010

Visa du délégué régional du CNRS

Le directeur de l'unité



Nancy-Université



---

**Philippe Piéri**

Visa du président de l'Université Henri Poincaré

**Jean Pierre Finance**

**Alain Durand**

Visa du président de l'Institut National Polytechnique  
de Lorraine

**François Laurent**





---

DEC105048DR06

## DECISION PORTANT CESSATION D'ACTIVITE D'UN AGENT CHARGE DE LA MISE EN OEUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE DANS UNE UNITE DU CNRS

Vu la décision n°**DEC050102DR06** du **11 juillet 2005** nommant **Michel Braucourt** Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) et la décision n°**DEC090155DR06** du **13 février 2009** portant renouvellement de Michel Braucourt en tant qu'ACMO de l'UMR 7039 ;

Il est mis fin, à compter du **05/07/2010**, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par **Michel Braucourt** dans l'unité du CNRS n°**7039**.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à VANDOEUVRE, le 06/09/2010.

Visa du délégué régional du CNRS

Le directeur de l'unité

**Philippe Piéri**

**Alain Richard**



Nancy-Université



CRAN – Campus Sciences – BP70239  
54506 Vandoeuvre-lès-Nancy Cedex  
FRANCE

---

Visa du président de l'Université Henri Poincaré

Visa du président de l'Institut National Polytechnique  
de Lorraine

**Jean Pierre Finance**

**François Laurent**



---

DEC105051DR06

## DECISION PORTANT NOMINATION D'UN AGENT CHARGE DE LA MISE EN OEUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE DANS UNE UNITE DU CNRS

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 relative à l'application du décret ci-dessus ;

Vu l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n°030039IGHS en date du 24 juin 2003;

Vu le projet de convention d'application entre le CNRS et les Universités lorraines 2009-2012 - du contrat quadriennal de développement des Universités 2009-2012, et la décision n°DEC10A001DSI du 18 décembre 2008 portant renouvellement de l'UMR n°7039 pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et renouvellement du professeur Alain Richard en tant que directeur de l'unité mixte de recherche n°7039 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 03/09/2010 ;

Considérant que M. Ernest GALBRUN a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par les universités et de la Délégation Centre-Est du CNRS les 03, 04, 27, 28/05/2010 et les 15, 22/06/2010 ainsi que les 28, 29/06/2010 ;

M. Ernest GALBRUN, Ingénieur de Recherche INPL ;

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UMR 7039, à compter du 06/09/2010 ;

M. Ernest GALBRUN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Ernest GALBRUN est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à VANDOEUVRE, le 06/09/2010

Visa du délégué régional du CNRS

Le directeur de l'unité



Nancy-Université



CRAN – Campus Sciences – BP70239  
54506 Vandoeuvre-lès-Nancy Cedex  
FRANCE

---

**Philippe Piéri**

Visa du président de l'Université Henri Poincaré

**Jean Pierre Finance**

**Alain Richard**

Visa du président de l'Institut National Polytechnique  
de Lorraine

**François Laurent**

# **Volume 7 : Mesures particulières**

## **07.01. Décisions de nomination**

07.01.09. DR10

# Décision portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)



[www.alsace.cnrs.fr](http://www.alsace.cnrs.fr)

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

**Vu** l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS;

**Vu** la décision n°08A008DSI du 15 janvier 2009 portant création des laboratoires de recherche communs dont Mme Cathie Vix est le directeur de l'unité de recherche n°LRC 7228 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 8 novembre 2010 ;

Considérant que M Florentin Alban a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Alsace du 10 Juin 2010 à la délégation Alsace du CNRS.

## Article 1

M. Florentin Alban, Assistant Ingénieur

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° LRC7228 à compter du 10/06/2010

M. Florentin Alban exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Florentin Alban est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.



[www.alsace.cnrs.fr](http://www.alsace.cnrs.fr)

## Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 22 Novembre 2010

Le directeur de l'unité  
Cathie Vix  
(Signature)

Visa du délégué régional du CNRS  
Bertrand Minault

Visa du chef d'établissement partenaire  
Président de l'UHA  
Alain Brillard

# **Volume 7 : Mesures particulières**

## **07.01. Décisions de nomination**

07.01.13. DR14



Nomination  
de Mme Ingrid BONET  
aux fonctions de responsable du service des ressources  
humaines de la délégation Midi-Pyrénées du CNRS

---

**DEC105152DR14**

**Le Président,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

**Vu** la décision n° 100027DAJ du 21/01/2010 donnant délégation de signature à Mme Armelle Barelli déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**Vu** l'agrément du 23/11/2010 de la direction des ressources humaines ;

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Ingrid BONET, *IE1*, est nommée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, responsable du service des ressources humaines de la délégation Midi-Pyrénées en remplacement de Mme Maïté ARMENGAUD appelée à d'autres fonctions.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 23 novembre 2010

P/ le Président et par délégation

Le délégué régional

# **Volume 7 : Mesures particulières**

## **07.01. Décisions de nomination**

07.01.16. DR17

Décision n° [DEC105180DR17](#)  
portant cessation d'activité  
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles  
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS

---

**Vu** la décision n°080204DR17 du 8 octobre 2010 nommant Monsieur Jean-Pierre CAUDAL, Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Il est mis fin, à compter du 31/08/2010, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Jean-Pierre CAUDAL dans l'unité du CNRS n° 6118.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 29 novembre  
Le Directeur de l'unité n°6118

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Président de l'Université de Rennes 1

# **Volume 7 : Mesures particulières**

## **07.01. Décisions de nomination**

07.01.20. Administration centrale

DEC10002INP

*Décision portant nomination de Monsieur LELLOUCH Laurent en qualité de chargé de mission.*

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**DECIDE**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Monsieur Laurent LELLOUCH, Directeur de Recherche 2<sup>ème</sup> classe, est nommé chargé de mission auprès du Président pour les actions « calcul intensif » menées par l'Institut de Physique, du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2012.

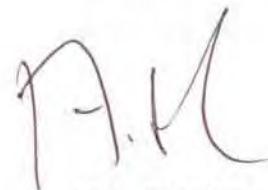
Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Laurent LELLOUCH demeure affecté au Centre de Physique Théorique (CPT) – UMR6207 – case 907 – 13288 Marseille cedex 09.

**Art. 2** – Du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2012, Monsieur Laurent LELLOUCH percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Art. 3** – La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation régionale 12, Provence et Corse.

**Art. 4** - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 05.11.2010



Alain FUCHS



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13



DEC100006USAR

*Décision mettant fin à la mission de chargé de mission exercée par Madame Ounissa AÏT AHMED*

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 050033 DAJ du 15 juillet 2005 portant création de l'UPS 2934 intitulé « Unité support de l'Agence nationale de la recherche (USAR) » ;

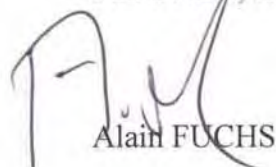
**Vu** la décision DEC090014USAR du 23 septembre 2009 nommant Madame Ounissa AÏT AHMED, chargée de mission auprès du Président du CNRS, pour l'USAR.

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Il est mis fin, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, aux fonctions de chargée de mission à temps partiel auprès du Président du CNRS, pour l'USAR, exercées par Madame Ounissa AÏT AHMED.

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 27 oct. 2010

  
Alain FUCHS



**DEC10105133DAJ**

Décision portant nomination de M. Francis ANDRE aux fonctions de directeur adjoint à la direction de l'information scientifique et technique (DIST)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°100148 du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°100176DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction de l'information scientifique et technique ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Francis ANDRE, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de la direction de l'information scientifique et technique, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 novembre 2010

La Président



Alain FUCHS

DEC100233DAJ

Décision portant nomination de M. Pascal LOISEL, aux fonctions de responsable du Service systèmes et traitement de l'information

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100169DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

DECIDE :

Art. 1<sup>er</sup>. – M. Pascal LOISEL, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé responsable du Service systèmes et traitement de l'information (SSTI) de la direction des ressources humaines.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 5 octobre 2010

Le Président

  
Alain FUCHS



Le site web

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

**DEC105045DAJ**

Décision portant nomination de M. Pierre GOHAR aux fonctions de directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises

**LE PRESIDENT**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100148 du 9 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Pierre GOHAR, est nommé, directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises, à compter du 2 novembre 2010.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La Président

Alain FUCHS

# **Volume 7 : Mesures particulières**

## **07.01. Décisions de nomination**

### 07.01.22. Instituts



DEC105058INSB

*Décision portant nomination de Mme BRACHET-DUCOS Corinne en qualité de chargée de mission.*

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100001 DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernés par leurs activités.

**DÉCIDE**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Mme BRACHET-DUCOS Corinne, Ingénieur d'études est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques, du 1<sup>er</sup> octobre 2010 au 31 décembre 2011. Sa mission a pour objet d'animer et de faire émaner des projets scientifiques pour l'ITMO « Bases moléculaires et structurales du vivant ».

Pour l'exercice de cette mission, Mme BRACHET-DUCOS Corinne demeure affectée au laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée (LPBA) situé à Cachan.

**Art. 2** – **Du** 1<sup>er</sup> octobre 2010 au 31 décembre 2011, Mme BRACHET-DUCOS Corinne Ile de France percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Art. 3** – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile de France est (DR3).

**Art. 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 19 novembre 2010

Pour le président  
Et par délégation  
Xavier Inglebert

Alain Fuchs

## DEC100069INSHS

Décision portant nomination de Monsieur Pierre MOUNIER aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service (UMS) n°3287 intitulée Centre pour l'édition électronique ouverte - CLEO

### LE PRÉSIDENT,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de services ;

**Vu** la décision n° 090047SCHS du 3 septembre 2009 portant création de l'unité mixte de service n°3287 « Centre pour l'édition électronique ouverte (CLEO) » ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'UMS n°3287 en date du 11 février 2010 ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales ;

### Décide :


#### Article 1<sup>er</sup>

Monsieur Pierre MOUNIER, Ingénieur d'études, est nommé directeur adjoint de l'UMS n°3287 intitulée Centre pour l'édition électronique ouverte - CLEO, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010, et jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> oct. 2010

  
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

## DEC100065INSHS

*Décision portant nomination de M. Jacky BOUJU, de Mme Dominique JUHE-BEAULATON et de Mme Odile JOURNET aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°8171 « Centre d'Etudes des Mondes Africains (CEMAf) »*

### **Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées, notamment son article 2 ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis du directeur de l'Institut des Sciences humaines et sociales ;

### **Décide :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Jacky BOUJU, Maître de conférences, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°8171 « Centre d'Etudes des Mondes Africains (CEMAf) », à compter du 21 janvier 2010, et pour la durée de l'unité.

Mme Dominique JUHE-BEAULATON, Chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°8171 « Centre d'Etudes des Mondes Africains (CEMAf) », à compter du 21 janvier 2010, et pour la durée de l'unité.

Mme Odile JOURNET, Directrice d'études à l'EPHE, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°8171 « Centre d'Etudes des Mondes Africains (CEMAf) », à compter du 21 janvier 2010, et pour la durée de l'unité.



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

☎ 01 44 96 40 00  
☎ 01 44 96 53 90

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 19 octobre 2010

  
Alain FUCHS



# Dec105146INSHS

Le Président,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 08A006DSI en date du 15 janvier 2009 portant création de la fédération de recherche n°3256 intitulée Centre d'Economie Paris-Nord-CEPN et nommant Madame Donatella GATTI directrice de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par le conseil de fédération ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Décide :**

## **Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Damien BESANCENOT, professeur d'université, est nommé directeur par intérim de la formation de recherche intitulée Centre d'Economie Paris-Nord-CEPN n° de code 3256 pour la période du 25 mai 2010 au 31 décembre 2010 en remplacement de Madame Donatella GATTI, démissionnaire.

## **Article 2**

Monsieur Bruno JETIN, Maître de conférences, est nommé directeur adjoint par intérim de la formation de recherche, intitulée Centre d'Economie Paris-Nord-CEPN pour la période du 25 mai 2010 au 31 décembre 2010, en remplacement de Monsieur Philippe BARBET, démissionnaire.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le ...

Alain FUCHS

DEC105150INSHS

Portant nomination de Madame Elisabeth CARPITELLI aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°6039 intitulée : « Bases, Corpus, Langages- (BCL) »

### **Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n°07A007DSI en date du 23 novembre 2007 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6039 intitulée « Bases, Corpus, Langages-(BCL) » et nommant Monsieur Tobias SCHEER directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;

### **Décide :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Madame Elisabeth CARPITELLI, Professeur d'Université, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2010 au 31 août 2011.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

## **DEC105061INS2I**

*Portant nomination de M. Hervé MARTIN aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5217 intitulée « Laboratoire d'Informatique de Grenoble (LIG) », et de Mme Gaëlle CALVARY, MM. Yves DENNEULIN et Eric GAUSSIÉ aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de cette même unité*

**Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n°DEC06A010DSI en date du 31 octobre 2006 portant création de l'unité mixte de recherche n°5217 intitulée Laboratoire d'Informatique de Grenoble et nommant Mme Brigitte PLATEAU directrice de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Décide :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Hervé MARTIN, Professeur des Universités, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2010, en remplacement de Mme Brigitte PLATEAU, appelée à d'autres fonctions.

Mme Gaëlle CALVARY, Professeure des Universités, est nommée directrice adjointe par intérim de cette même unité, du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2010.

M. Yves DENNEULIN, Professeur des Universités, est nommé directeur adjoint par intérim de cette même unité, du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2010.

M. Eric GAUSSIÉ, Professeur des Universités, est nommé directeur adjoint par intérim de cette même unité, du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2010.

### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Le Président

DEC100036SING

*Décision portant nomination de M. DUHAMEL Pierre en qualité de chargé de mission.*

### LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts

### D É C I D E

**Art. 1<sup>er</sup>** – M. DUHAMEL Pierre – Directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe au CNRS – est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1<sup>er</sup> octobre 2010 au 31 décembre 2010.

Sa mission a pour objet d'assister le directeur adjoint scientifique de la section 7 en charge des activités scientifiques relatives aux télécommunications.

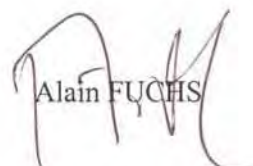
Pour l'exercice de cette mission, M. DUHAMEL Pierre demeure affecté au Laboratoire des signaux et systèmes (L2S) – UMR8506 - Gif sur Yvette.

**Art. 2** – Du 1<sup>er</sup> octobre 2010 au 31 décembre 2010, M. DUHAMEL Pierre percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Art. 3** – La dépense sera imputée sur le compte 6464 - nature A du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Ile-de-France Sud.

**Art. 4** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 5 novembre 2010

  
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

DEC101482INSU

*Décision modifiant la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées*

**LE PRESIDENT,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique, Monsieur Alain Fuchs ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées, notamment son article 2 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'unité ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers ;

**DÉCIDE :**

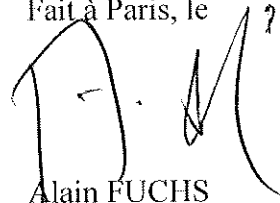
**Art. 1er** - A l'article 2 de la décision n°10A004DSI du 18 décembre 2009 susvisée, les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche (UMR) n°8112 – Laboratoire d'Etudes du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique (LERMA) sont modifiées comme suit :

A la direction de l'unité, sont nommées, jusqu'à la fin du mandat de l'unité, le 31 décembre 2013, les personnes suivantes :

- directeur : Monsieur Michel PERAULT, directeur de recherche au CNRS,
- directeur adjoint : Monsieur Laurent PAGANI, directeur de recherche au CNRS

**Art. 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 OCT 2010



Alain FUCHS



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13



DEC101484INSU

*Décision modifiant la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées*

**LE PRESIDENT,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique, Monsieur Alain Fuchs ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées, notamment son article 2 ;

Vu l'accord de l'université de Caen ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'unité ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers ;

**DÉCIDE :**

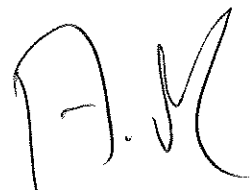
**Art. 1<sup>er</sup>** – A l'article 2 de la décision n°07A007DSI du 23 novembre 2007 susvisée, les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche (UMR) n°6143 – Laboratoire de Morphodynamique continentale et côtière (M2C) sont modifiées comme suit :

A la direction de l'unité, sont nommés par intérim, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010, les personnes suivantes :

- directrice : Madame Bernadette TESSIER, directrice de recherche au CNRS,
- directeur adjoint : Monsieur Robert LAFITE, professeur des universités,

**Art. 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à Paris, le 20 OCT. 2010



Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

# **Volume 7 : Mesures particulières**

## **07.02. Délégations de signature**

07.02.02. DR02

**LE DIRECTEUR D'UNITE**

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI du 19.12.08 portant création de l'unité UMR 7216 intitulée "Centre épigénétique et destin cellulaire", dont le directeur est Monsieur Jonathan WEITZMAN ;

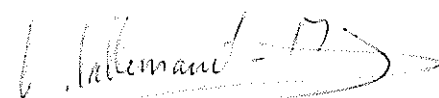
**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à :

Mme Valérie MEZGER

Grade : DR2 CNRS

signature :



Fonctions exercées au sein du laboratoire : Directrice Adjointe

à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n°100014DAJ susvisée ;

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M.  
délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à :

M.

signature :

Grade :

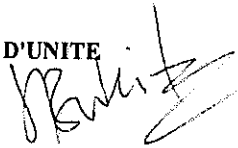
Fonctions exercées au sein du laboratoire :

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2010

LE DIRECTEUR D'UNITE



Jonathan WEITZMAN  
UNIVERSITE PARIS DIDEROT  
UMR7216 du CNRS  
Jonathan WEITZMAN, Directeur  
Bâtiment Lamarck, Case 7042  
35 Rue Hélène Brion - 75205 PARIS Cedex 13  
Tél. : (33) 01.57.27.89.13 - Fax : 01.57.27.89.11



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie  
75005 Paris

☎ 01 42 34 94 00  
☎ 01 43 26 87 23

DEC100219DR02

La déléguée régionale,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés du CNRS ;

Vu la décision n°050069DAJ du 26 septembre 2005 portant nomination de Madame Liliane FLABBÉE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005 ;

Vu la décision n°DEC08A012DSI du 19.12.08 portant création de l'unité UMR 7216, intitulée "Centre épigénétique et destin cellulaire" dont le directeur est Monsieur Jonathan WEITZMAN ;

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : Délégation est donnée à :  
Monsieur Jonathan WEITZMAN

signature :



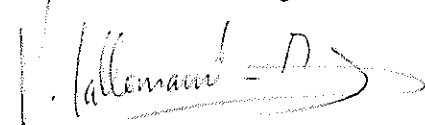
à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte.
- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jonathan WEITZMAN, délégation de signature est donnée à :

Mme Valérie MEZGER  
Grade : DR2 CNRS

signature :



ou à

M  
Grade :

signature :

aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

Article 3 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2010

Liliane FLABBÉE



Déléguée Régionale



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie  
75005 Paris

01 42 34 94 00  
01 43 26 87 23

**LE DIRECTEUR D'UNITE**

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC05003SCHS du 01.02.05 modifiée portant création de l'unité UPS 2916 intitulée "Support à l'accès unique aux données et aux documents numériques des sciences humaines et sociales", dont le directeur est Monsieur Jean-Luc PINOL ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à :

M. Richard Walker

signature :



Grade : IR 2

Fonctions exercées au sein du laboratoire : Directeur-adjoint

à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n°100014DAJ susvisée ;

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M.  
délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à :

Melle Ariane Allier

signature :



Grade : IE 2

Fonctions exercées au sein du laboratoire : chargée de gestion financière et administrative

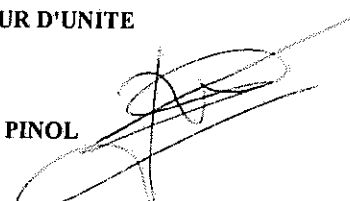
**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2010

**LE DIRECTEUR D'UNITE**

Jean-Luc PINOL



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie  
75005 Paris

☎ 01 42 34 94 00  
☎ 01 43 26 87 23

DEC100306DR02

La déléguée régionale,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés du CNRS ;

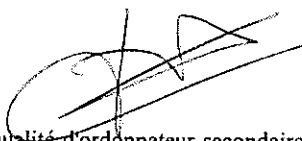
Vu la décision n°050069DAJ du 26 septembre 2005 portant nomination de Madame Liliane FLABBÉE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005 ;

Vu la décision n°DEC05003SCHS du 01.02.05 modifiée portant création de l'unité UPS 2916, intitulée "Support à l'accès unique aux données et aux documents numériques des sciences humaines et sociales" dont le directeur est Monsieur Jean-Luc PINOL ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Délégation est donnée à :  
Monsieur Jean-Luc PINOL

signature :



à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte.
- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Luc PINOL, délégation de signature est donnée à :

M. Richard Walker  
Grade : IR 2

signature :



ou à

Mlle Ariane Appel  
Grade : IE 2

signature :

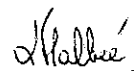


aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2010

Liliane FLABBÉE



Déléguée Régionale



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie  
75005 Paris

01 42 34 94 00  
01 43 26 87 23

**LA DIRECTRICE D'UNITE**

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI du 19.12.08 portant renouvellement de l'unité UMR 7162 intitulée "Matériaux et phénomènes quantiques", dont la directrice est Madame Sylvie ROUSSET ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à :

M. Carlo SIRTORI

Grade : Professeur des Universités AC signature :



Fonctions exercées au sein du laboratoire :

à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n°100014DAJ susvisée ;

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M.  
délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à :

M.

signature :

Grade :

Fonctions exercées au sein du laboratoire :

**Article 3** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 septembre 2010

**LA DIRECTRICE D'UNITE**



Sylvie ROUSSET



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie  
75005 Paris

01 42 34 94 00  
01 43 26 87 23

DEC100301DR02

La déléguée régionale,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés du CNRS ;


Vu la décision n°050069DAJ du 26 septembre 2005 portant nomination de Madame Liliane FLABBÉE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005 ;

Vu la décision n°DEC08A012DSI du 19.12.08 portant renouvellement de l'unité UMR 7162, intitulée "Matériaux et phénomènes quantiques" dont la directrice est Madame Sylvie ROUSSET ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Délégation est donnée à :  
Madame Sylvie ROUSSET

signature :



à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

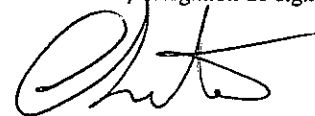
- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte.
- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie ROUSSET, délégation de signature est donnée à :

M. Carlo SIRTORI

Grade : Professeur des Universités AC

signature :



ou à

M

Grade :

signature :

aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 septembre 2010

Liliane FLABBÉE



Déléguée Régionale



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie  
75005 Paris

☎ 01 42 34 94 00  
☎ 01 43 26 87 23



DEC100304DR02

La déléguée régionale,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés du CNRS ;

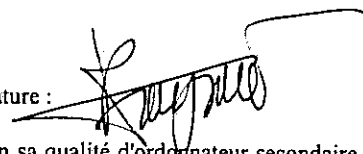
Vu la décision n°050069DAJ du 26 septembre 2005 portant nomination de Madame Liliane FLABBÉE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005 ;

Vu la décision n°DEC08A012DSI du 19.12.08 portant renouvellement de l'unité UMR 7089, intitulée "Laboratoire d'informatique algorithmique fondamentale et appliquée" dont le directeur est Monsieur Pierre FRAIGNIAUD ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Délégation est donnée à :  
Monsieur Pierre FRAIGNIAUD

signature :



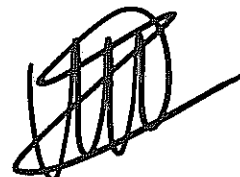
à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte.
- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre FRAIGNIAUD, délégation de signature est donnée à :

Mme Valérie BERTHE  
Grade : DR2

signature :



aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 octobre 2010

Liliane FLABBÉE



Déléguée Régionale



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie  
75005 Paris

☎ 01 42 34 94 00  
☎ 01 43 26 87 23

**LE DIRECTEUR D'UNITE**

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI du 19.12.08 portant renouvellement de l'unité UMR 7089 intitulée "Laboratoire d'informatique algorithmique fondamentale et appliquée", dont le directeur est Monsieur Pierre FRAIGNIAUD ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à :

Mme Valérie BERTHE

Grade : DR2

Fonctions exercées au sein du laboratoire : Directrice adjointe LIAFA

à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n°100014DAJ susvisée ;

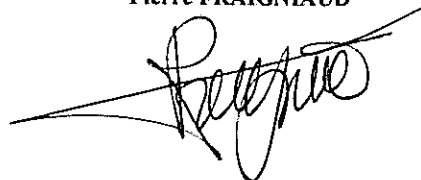
**Article 2** - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 octobre 2010

**LE DIRECTEUR D'UNITE**

**Pierre FRAIGNIAUD**



Délégation Paris B

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

16, rue Pierre et Marie Curie  
75005 Paris

☎ 01 42 34 94 00  
☎ 01 43 26 87 23

# **Volume 7 : Mesures particulières**

## **07.02. Délégations de signature**

07.02.04. DR04

## **DEC105038DR04**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Laurent CLOZEL, directeur de l'UMS1786 par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 070038DAJ du 30 mars 2007 nommant Madame Michèle SAUMON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er avril 2007 ;

**Vu** la décision n° 10A012DSI approuvant le renouvellement, à compter du 1er janvier 2010, de l'UMS1786, intitulée "Bibliothèque mathématique Jacques Hadamard" ;

**Vu** la décision n° 100026INSMI nommant Monsieur Laurent CLOZEL directeur de l'unité à compter du 1er septembre 2010 ;

### **Décide**

#### **Article 1 :**

Délégation est donnée à Monsieur Laurent CLOZEL, directeur de l'unité UMS1786, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Laurent CLOZEL**, délégation de signature est donnée à **Madame Elisabeth KNELLER, ingénieure d'études**, aux fins mentionnées à l'article 1.

**Article 3 :**

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A146DR04 du 1<sup>er</sup> avril 2007.

**Article 4 :**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> septembre 2010

Michèle SAUMON  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

**Monsieur Laurent CLOZEL**

**Madame Elisabeth KNELLER**

**Le directeur d'unité**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 10A012DSI approuvant le renouvellement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, de l'UMS1786, intitulée "Bibliothèque mathématique Jacques Hadamard" ;

Vu la décision n° 100026INSMI nommant Monsieur Laurent CLOZEL directeur de l'unité à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010 ;

**Décide****Article 1 :**

Délégation est donnée à Madame Elisabeth KNELLER, ingénieure d'études, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2 :**

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A224DR04 du 1<sup>er</sup> septembre 2007.

**Article 3 :**

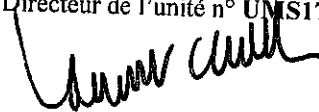
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> septembre 2010

Monsieur Laurent CLOZEL  
Directeur de l'unité n° UMS1786



Madame Elisabeth KNELLER



Délégation  
Ile-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

# **Volume 7 : Mesures particulières**

## **07.02. Délégations de signature**

07.02.06. DR06



**Délégation de signature consentie à Monsieur Fabien THOMAS, Directeur de l'unité mixte de recherche n° 7569 intitulée « Laboratoire Environnement et Minéralurgie » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

Le délégué régional,



Délégation Centre-Est

[www.cnrs.fr/centre-est](http://www.cnrs.fr/centre-est)

17, rue Notre-Dame des Pauvres  
54519 Vandœuvre-lès-Nancy cedex

T. 03 83 85 60 00  
F. 03 83 17 46 21

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC091295PU du 8 avril 2009 approuvant le renouvellement, pour une durée de A supprimer ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, de l'unité mixte de recherche n° 7569, intitulée « Laboratoire Environnement et Minéralurgie », dont le directeur est Monsieur Fabien THOMAS ;

Décide

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Fabien THOMAS, Directeur de l'unité mixte de recherche n° 7569, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup> à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (**en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque**) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabien Thomas, délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent Michot, Directeur de recherche CNRS aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

**Article 4**

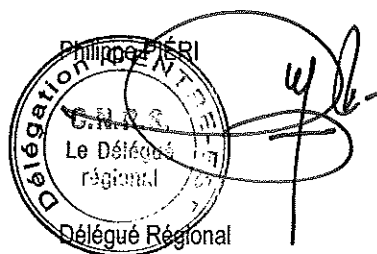
La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre, le 1<sup>er</sup> juillet 2010

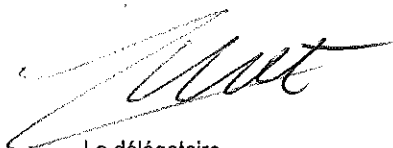
Fabien THOMAS



Directeur de l'UMR n° 7569



Laurent MICHOT



Le délégataire

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010.

DEC100174DR06

*Délégation de signature consentie à Monsieur Pascal NEIGE, Directeur de l'unité mixte de recherche n° 5561 intitulée « Biogéosciences - Dijon » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*

Le délégué régional,



Délégation Centre-Est

[www.cnrs.fr/centre-est](http://www.cnrs.fr/centre-est)

17, rue Notre-Dame des Pauvres  
54519 Vandœuvre-lès-Nancy cedex

T. 03 83 85 60 00  
F. 03 83 17 46 21

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC06A017DSI du 20 novembre 2006 approuvant le renouvellement, pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, de l'unité mixte de recherche n° 5561, intitulée « Biogéosciences - Dijon », dont le directeur est Monsieur Pascal NEIGE ;

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Monsieur Pascal NEIGE, Directeur de l'unité mixte de recherche n° 5561, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup> à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal Neige, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-François Deconinck, Professeur des universités, et à Monsieur Thierry Rigaud, Directeur de recherche CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### Article 3

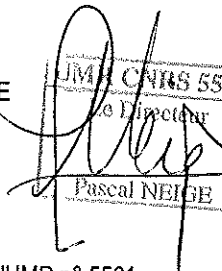
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

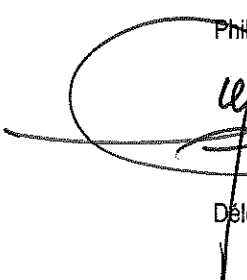
Fait à Vandœuvre, le 1<sup>er</sup> juillet 2010

Pascal NEIGE

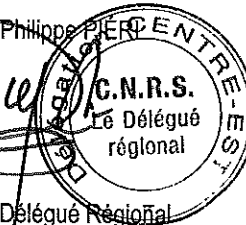


UMR CNRS 5561  
Le Directeur  
Pascal NEIGE

Directeur de l'UMR n° 5561



Philippe PIERRE

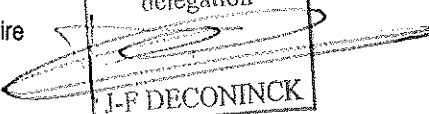


C.N.R.S.  
Le Délégué régional

Délégué Régional

Jean François DECONINCK

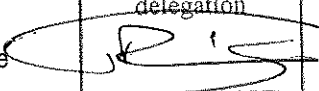
Le délégataire



UMR CNRS 5561  
Directeur par délégation  
J-F DECONINCK

Thierry RIGAUD

Le délégataire



UMR CNRS 5561  
Directeur par délégation  
Thierry RIGAUD

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010.

DEC100179DR06

*Délégation de signature consentie à Monsieur Xavier COQUERET, Directeur de l'unité mixte de recherche n° 6229 intitulée « Institut de Chimie Moléculaire de Reims » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*

Le délégué régional,



Délégation Centre-Est

[www.cnrs.fr/centre-est](http://www.cnrs.fr/centre-est)

17, rue Notre-Dame des Pauvres  
54519 Vandœuvre-lès-Nancy cedex

T 03 83 85 60 00  
F 03 83 17 46 21

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC07A007DSI du 23 novembre 2007 portant création, pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, de l'unité mixte de recherche n° 6229, intitulée « Institut de Chimie Moléculaire de Reims », dont le directeur est Monsieur Xavier COQUERET ;

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Monsieur Xavier COQUERET, Directeur de l'unité mixte de recherche n° 6229, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup> à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Xavier Coqueret, délégation de signature est donnée à Monsieur Janos Sapi, Professeur des Universités, directeur adjoint de l'unité, et à Monsieur Arnaud Lieury, Ingénieur d'études, administrateur-gestionnaire de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

### Article 4

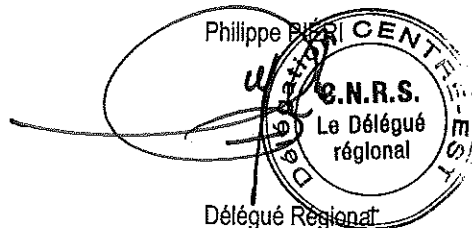
La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre, le 1<sup>er</sup> juillet 2010



Xavier COQUERET

Directeur de l'UMR n° 6229

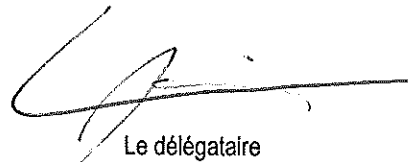


Philippe BIZRI  
Arnaud LIEURY  
Le Délégué Régional

Janos SAPI



Le délégataire



Le délégataire

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010.

DEC100218DR06

**Délégation de signature consentie à Monsieur Abdallah OUGAZZADEN, Directeur de l'unité mixte internationale n° 2958 intitulée « Georgia Tech-CNRS » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

Le délégué régional,



Délégation Centre-Est

[www.cnrs.fr/centre-est](http://www.cnrs.fr/centre-est)

17, rue Notre-Dame des Pauvres  
54519 Vandœuvre-lès-Nancy cedex

T. 03 83 85 60 00  
F. 03 83 17 46 21

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC10A008DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement, pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, de l'unité mixte internationale n° 2958, intitulée « Georgia Tech-CNRS », dont le directeur est Monsieur Abdallah OUGAZZADEN ;

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Monsieur Abdallah OUGAZZADEN, Directeur de l'unité mixte internationale n° 2958, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup> à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Abdallah Ougazzaden, délégation de signature est donnée à Monsieur Yves Berthelot, Professeur des universités, Président de GeorgiaTech Lorraine et à Monsieur Paul Voss, Professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre, le 1<sup>er</sup> juillet 2010

Abdallah OUGAZZADEN




Directeur de l'UMI n° 2958

Philippe PIÉRI

Délégué Régional

Yves BERTHELOT



Le délégataire

Paul VOSS



Le délégataire

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010.



**Délégation de signature consentie à Madame Rosaria DONATO et à Monsieur Marc GUICHARD, pour l'unité propre de service n° 76 intitulée « Institut de l'Information Scientifique et Technique » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

Le délégué régional,



Délégation Centre-Est

[www.cnrs.fr/centre-est](http://www.cnrs.fr/centre-est)

17, rue Notre-Dame des Pauvres  
54519 Vandœuvre-lès-Nancy cedex

T. 03 83 85 60 00  
F. 03 83 17 46 21

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC080025DAJ du 6 mars 2008 approuvant le renouvellement, pour une durée de 4 ans à compter du 16 mars 2008, de l'unité propre de service n° 76, intitulée « Institut de l'Information Scientifique et Technique » ;

Vu la décision n° DEC10022DAJ du 14 septembre 2010 portant nomination de Monsieur Philippe Piéri aux fonctions de directeur par intérim de l'unité propre de service n° 76, intitulée « Institut de l'Information Scientifique et Technique (INIST) » à compter du 15 septembre 2010 ;

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Madame Rosaria Donato, Ingénieur de recherche CNRS et à Monsieur Marc Guichard, Ingénieur de recherche CNRS pour l'unité propre de service n° 76, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup> à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (**en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque**) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

Délégation restreinte est également donnée à Madame Viviane Jelski, Technicienne CNRS à l'effet de signer les **bons de transport et réservations hôtelières présentés aux agences agréées par la délégation**, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> (alinéa 2).

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

### Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre, le 15 septembre 2010

Rosaria DONATO



La délégataire

Marc GUICHARD



Le délégataire

Philippe PIÉRI



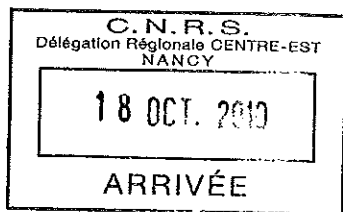
Délégué Régional

Viviane JELSKI (missions)



La délégataire

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010.



DEC100240DR06

*Délégation de signature consentie à Madame Lucy MOSER-JAUSLIN, Directrice de l'unité mixte de recherche n° 5584 intitulée « Institut de Mathématiques de Bourgogne » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*

Le délégué régional,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC06A017DSI du 20 novembre 2006 approuvant le renouvellement, pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, de l'unité mixte de recherche n° 5584, intitulée « Institut de Mathématiques de Bourgogne », dont la directrice est Madame Lucy MOSER-JAUSLIN ;



Délégation Centre-Est

[www.cnrs.fr/centre-est](http://www.cnrs.fr/centre-est)

17, rue Notre-Dame des Pauvres  
54519 Vandœuvre-lès-Nancy cedex

T. 03 83 85 60 00  
F. 03 83 17 46 21

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Madame Lucy MOSER-JAUSLIN, Directrice de l'unité mixte de recherche n° 5584, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup> à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Lucy Moser-Jauslin, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Baptiste CAILLAU, Professeur des universités, et à Monsieur Luis Paris, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

### Article 4

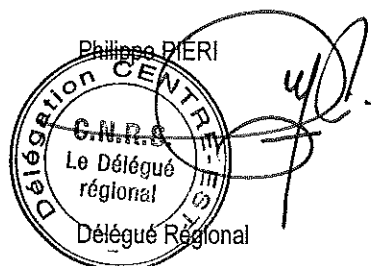
La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre, le 5 octobre 2010

Lucy MOSER-JAUSLIN



Directrice de l'UMR n° 5584

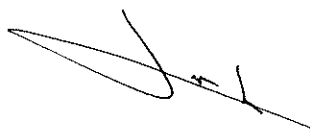


Jean-Baptiste CAILLAU



Le délégué

Luis PARIS



Le délégué

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010.

# **Volume 7 : Mesures particulières**

## **07.02. Délégations de signature**

07.02.07. DR07

## **DEC105073DR07**

***Délégation de signature consentie à Monsieur Michel RAUTENBERG  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

### **La déléguée régionale**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC090100DAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

**Vu** la décision N° DEC06A010DSI du 31/10/06, portant création pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 de l'unité UMR 5264, intitulée Mondes et Dynamiques des Sociétés – MO.DY.S, dont le directeur est Monsieur Michel RAUTENBERG ;

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Monsieur Michel RAUTENBERG, directeur de l'unité UMR 5264, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel RAUTENBERG, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Hugues DECHAUX, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

### **Article 3**

La décision n° DEC100071DR07 du 18 mai 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 9 novembre 2010

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne



## **DEC105075DR07**

*Décision portant modification de la délégation de signature consentie à Monsieur Pierre JOLY, par la Déléguée Régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*

### **La déléguée régionale**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision N° DEC090100DAJ du 30 Juillet 2009, nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

**Vu** la décision N° DEC06A017DSI du 20/11/06, approuvant le renouvellement pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 de l'unité UMR 5023, intitulée Laboratoire d'écologie des hydrosystèmes fluviaux, dont le directeur est Monsieur Pierre JOLY ;

## Décide

**Article 1<sup>er</sup>** – l'article 2 de la décision DEC100125DR07 du 1<sup>er</sup> octobre 2010 est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Pierre JOLY**, délégation de signature est donnée à Madame **Nadjette HOURIEZ**, technicienne, et à Monsieur **Abdoulaye MOHAMED**, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> .

## Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 9 novembre 2010

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne

## **DEC105102DR07**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Philippe SAUTET  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC090100DAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

**Vu** la décision N° DEC06A014DSI du 20/11/2006, portant création pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 de l'unité FR 3023, intitulée Institut de Chimie de Lyon, dont le directeur est Monsieur Philippe SAUTET ;

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Monsieur Philippe SAUTET, directeur de l'unité FR 3023, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

### Article 3

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 4**

La présente décision, qui prend effet à compter du 21 janvier 2010, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 15 novembre 2010

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne

## **DEC105110DR07**

***Délégation de signature consentie à Monsieur Agilio PADUA  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

### **La déléguée régionale**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC090100DAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

**Vu** la décision N° DEC090048CHIM du 30/12/2009, portant création pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 de l'unité UMR 6272, intitulée Laboratoire Thermodynamique et interactions moléculaires, dont le directeur est Monsieur Agilio PADUA ;

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Monsieur Agilio PADUA, directeur de l'unité UMR 6272, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

La décision n°DEC090050DR07 du 02/03/09 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision, qui prend effet à compter du 21 janvier 2010, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le d décembre yyyy

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne



## **DEC105107DR07**

*Décision portant modification de la délégation de signature consentie à Monsieur Guy FAURE, par la Déléguée Régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*

### **La déléguée régionale**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision N° DEC090100DAJ du 30 Juillet 2009, nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

**Vu** la décision N° DEC06A017DSI du 20/11/07, approuvant le renouvellement pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 de l'unité UMR 5062, intitulée Institut d'Asie Orientale, dont le directeur est Monsieur Guy FAURE ;

## Décide

**Article 1<sup>er</sup>** - l'article 2 de la décision DEC100130DR07 du 1<sup>er</sup> octobre 2010 est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guy FAURE, délégation de signature est donnée à Monsieur Christian HENRIOT, Professeur, et à Madame Christine CORNET, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 novembre 2010

Claudine SCHMIDT-LAINE

Déleguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne

## **DEC105109DR07**

*Décision portant modification de la délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Luc PINOL, par la Déléguée Régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*

### **La déléguée régionale**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision N° DEC090100DAJ du 30 Juillet 2009, nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

**Vu** la décision N° DEC080037SCHS du 02/10/08, approuvant le renouvellement pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 de l'unité UMS 1798, intitulée Institut des Sciences de l'Homme - ISH, dont le directeur est Monsieur Jean-Luc PINOL ;

## Décide

**Article 1<sup>er</sup>** - l'article 2 de la décision DEC100115DR07 du 12 juillet 2010 est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Luc PINOL, délégation de signature est donnée à Monsieur Djamel ZIGHED, Professeur, et à Madame Sophie KERN, Chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 novembre 2010

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne

## **DEC105103DR07**

*Décision portant modification de la délégation de signature consentie à Monsieur Pierre SCHIANO, par la Déléguée Régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*

### **La déléguée régionale**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision N° DEC090100DAJ du 30 Juillet 2009, nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

**Vu** la décision N° DEC07A007DSI du 23/11/07, approuvant le renouvellement pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2008 de l'unité UMR 6524, intitulée Laboratoire Magmas et Volcans, dont le directeur est Monsieur Pierre SCHIANO ;

## **Décide**

**Article 1<sup>er</sup>** – l'article 2 de la décision DEC100047DR07 du 18 mars 2010 est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre SCHIANO, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-François LENAT, Directeur adjoint, à Mademoiselle Mallory FAUGOUX, Technicienne, et à Mademoiselle Nadia JEANMAIRE, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 novembre 2010

Claudine SCHMIDT-LAINE



Déleguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne

## **DEC105113DR07**

***Délégation de signature consentie à Monsieur Emmanuel GRENIER  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

### **La déléguée régionale**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC090100DAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

**Vu** la décision N° DEC07A001DSI du 01/03/2007, portant création pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 de l'unité GDR 3065, intitulée Modélisation appliquée à la biologie et à la médecine, dont le directeur est Monsieur Emmanuel GRENIER ;

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Monsieur Emmanuel GRENIER, directeur de l'unité GDR 3065, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision, qui prend effet à compter du 21 janvier 2010, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le d décembre yyyy

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne

## **DEC105105DR07**

*Décision portant modification de la délégation de signature consentie à Monsieur Markus BRAUER, par la Déléguée Régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*

### **La déléguée régionale**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision N° DEC090100DAJ du 30 Juillet 2009, nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

**Vu** la décision N° DEC07A007DSI du 23/11/07, approuvant le renouvellement pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 de l'unité UMR 6024, intitulée Laboratoire de Psychologie Sociale et Cognitive - LAPSCO, dont le directeur est Monsieur Markus BRAUER ;

## Décide

**Article 1<sup>er</sup>** - l'article 2 de la décision DEC100026DR07 du 9 mars 2010 est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Markus BRAUER, délégation de signature est donnée à Madame Delphine MARTINOT, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 novembre 2010

Claudine SCHMIDT-LAINE

Déleguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne

## **DEC105166DR07**

*Décision portant modification de la délégation de signature consentie à Monsieur Gilbert DELEAGE, par la Déléguée Régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*

### **La déléguée régionale**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision N° DEC090100DAJ du 30 Juillet 2009, nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

**Vu** la décision N° DEC06A017DSI du 20/11/06, approuvant le renouvellement pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 de l'unité UMR 5086, intitulée Institut de Biologie et Chimie des Protéines - IBCP, dont le directeur est Monsieur Gilbert DELEAGE;



## Décide

**Article 1<sup>er</sup>** - l'article 2 de la décision DEC100044DR07 du 18 mars 2010 est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilbert DELEAGE, délégation de signature est donnée :

- à Monsieur Christophe GEOURJON, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>
- à Madame Christine RIVIERE, Technicienne, à Madame Karine LEJARZA, Technicienne, et à Mme Corinne UBERTY, Technicienne, pour les commandes de fonctionnement d'un montant inférieur à 4 000€ uniquement.

## Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 25 novembre 2010

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne

# **Volume 7 : Mesures particulières**

## **07.02. Délégations de signature**

07.02.09. DR10

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**Dec105101dr10**

*Délégation de signature consentie à M. Philippe BERTIN  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

**Le délégué régional**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°090094DAJ du 30 juillet 2009 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009 ;

**Vu** la décision n°09AA002DSI du 19 février 2009 approuvant le renouvellement de l'unité n° GDR2909, intitulée « Métabolisme de l'arsenic chez les microorganismes », dont le directeur est Monsieur Philippe BERTIN ;

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Monsieur Philippe BERTIN, directeur de l'unité GDR2909, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe BERTIN, délégation de signature est donnée à *Madame Marie-Claire LETT, [Professeur-UdS]*, Madame Sandrine KRAUTH, [*gestionnaire*], aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

### **Article 3**

La décision n°DEC090119DR10 du 1<sup>er</sup> octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 6 octobre 2010

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**Dec105017dr10**

*Délégation de signature consentie à M. Daniel GUILLON  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

**Le délégué régional,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090094DAJ du 30 juillet 2009 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009 ;

Vu la décision n° 08A005DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité FR n° 2229, intitulée « Fédération de recherche de l'ECPM », dont le directeur par intérim est Monsieur Daniel GUILLON.

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Monsieur Daniel GUILLON, directeur par intérim de la FR n° 2229, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 3

La décision n° 100004DR10 du 1<sup>er</sup> février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 15 octobre 2010

Bertrand MINAULT

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**Dec105054dr10**

*Délégation de signature consentie à M. Philippe BERTIN  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

**Le délégué régional**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 09A002DSI du 19 février 2009 portant renouvellement de l'unité GDR2909, intitulée « Métabolisme de l'arsenic chez les microorganismes », dont le directeur est Monsieur Philippe BERTIN.

**Vu** la décision n°090094DAJ du 30 juillet 2009 nommant Monsieur Bertrand MINAULT, délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009 ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Philippe BERTIN, directeur de l'unité GDR2909, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe BERTIN, délégation de signature est donnée à Marie-Claire LETT, Professeur à l'Université de Strasbourg, à Sandrine KRAUTH, secrétaire-gestionnaire de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

### **Article 3**

La décision n° DEC090119DR10 du 1<sup>er</sup> octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 4 novembre 2010

Bertrand MINAULT  
Délégué Régional

# **Volume 7 : Mesures particulières**

## **07.02. Délégations de signature**

07.02.10. DR11

# Délégation de signature consentie au directeur d'unité par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

## **DEC100196DR11**

*Délégation de signature consentie à M. BLASE, directeur du GDR 3325, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*



Délégation Alpes

[www.cnrs.fr/alpes](http://www.cnrs.fr/alpes)

25, rue des Martyrs - BP 166  
38042 GRENOBLE CEDEX 9

04 76 88 10 00  
04 76 88 11 61

## Le délégué régional

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100189DAJ du 23 juillet 2010 nommant Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional par intérim pour la circonscription Alpes à compter du 1er septembre 2010 ;

**Vu** la décision du directeur général n° DEC10A014DSI du 26 mars 2010 portant création, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2010, du GDR N° G3325 intitulé « Codes, Développements, Formalismes et Théories autour et au delà de la fonctionnelle de la densité », dont le directeur est M. Xavier BLASE ;

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Xavier BLASE, directeur du laboratoire « Codes, Développements, Formalismes et Théories autour et au delà de la fonctionnelle de la densité », à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié\*, à la date de la signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

La décision n°DEC100089DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Grenoble, le 1<sup>er</sup> septembre 2010

Jérôme VITRE



Délégué régional

---

\* Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Etienne VERGES, directeur du Laboratoire « Réseau Droit Sciences et Techniques », à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié\*, à la date de la signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne VERGES, Professeur des universités, délégation de signature est donnée à Mme Elsa DYBKOV, en qualité d'Ingénieur d'études à l'Université Pierre Mendès France, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 2 000 € HT.

### Article 3

La décision n°DEC100039DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Grenoble, le 1<sup>er</sup> septembre 2010

Jérôme VITRE



Délégué régional

---

\* Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC100199DR11**

*Délégation de signature consentie à M. VERGES, directeur du GDR 3178, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*



Délégation Alpes

[www.cnrs.fr/alpes](http://www.cnrs.fr/alpes)

25, rue des Martyrs - BP 166  
38042 GRENOBLE CEDEX 9

04 76 88 10 00  
04 76 88 11 61

**Le délégué régional**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100189DAJ du 23 juillet 2010 nommant Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional par intérim pour la circonscription Alpes à compter du 1er septembre 2010 ;

**Vu** la décision du directeur général n° DEC08N002DSI du 2 avril 2008 portant création, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2008, du GDR N° G3178 intitulé « Réseau Droit, Sciences et Techniques », dont le directeur est M. Etienne VERGES ;

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC100193DR11**

*Délégation de signature consentie à M. BALACHEFF, directeur de l'UMS 3042, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*



Délégation Alpes

[www.cnrs.fr/alpes](http://www.cnrs.fr/alpes)

25, rue des Martyrs - BP 166  
38042 GRENOBLE CEDEX 9

04 76 88 10 00  
04 76 88 11 61

Le délégué régional

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100189DAJ du 23 juillet 2010 nommant Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional par intérim pour la circonscription Alpes à compter du 1er septembre 2010 ;

**Vu** la décision du directeur général n°DEC070013SING du 11 juin 2007 portant création, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2007, de l'UMS N° T3042 intitulée «Moyens Informatiques Multimédia, Information Scientifique» dont le directeur est M. Nicolas BALACHEFF ;

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Nicolas BALACHEFF, directeur du Laboratoire « Moyens Informatiques Multimédia, Information Scientifique », à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié\*, à la date de la signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas BALACHEFF, Directeur de recherche, délégation de signature est donnée à Mlle Martine LEMOINE, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### Article 3

La décision n°DEC100061DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Grenoble, le 1<sup>er</sup> septembre 2010

**Jérôme VITRE**



**Délégué régional**

---

\* Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC100202DR11**

*Délégation de signature consentie à M. CHENEVIER, directeur de l'UMR 5628, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*



Délégation Alpes

[www.cnrs.fr/alpes](http://www.cnrs.fr/alpes)

25, rue des Martyrs - BP 166  
38042 GRENOBLE CEDEX 9

04 76 88 10 00  
04 76 88 11 61

**Le délégué régional**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100189DAJ du 23 juillet 2010 nommant Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional par intérim pour la circonscription Alpes à compter du 1er septembre 2010 ;

**Vu** la décision du directeur général n° DEC06A017DSI du 20 novembre 2006 portant renouvellement, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2007, de l'UMR N° C5628 intitulée « Laboratoire des matériaux et du génie physique » dont le directeur est M. Bernard CHENEVIER ;

Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Bernard CHENEVIER, directeur du « Laboratoire des matériaux et du génie physique », à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié\*, à la date de la signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard CHENEVIER, Directeur de recherches, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Marie SCOTTO, Attachée d'Administration et à Mme Anne FRACCHIA, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### Article 3

La décision n°DEC100070DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Grenoble, le 1<sup>er</sup> septembre 2010

Jérôme VITRE



Délégué régional

---

\* Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

# Délégation de signature consentie au directeur d'unité par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

## **DEC100198DR11**

*Délégation de signature consentie à M. GARIN, directeur de l'IFR 27, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*



Délégation Alpes

[www.cnrs.fr/alpes](http://www.cnrs.fr/alpes)

25, rue des Martyrs - BP 166  
38042 GRENOBLE CEDEX 9

04 76 88 10 00  
04 76 88 11 61

## Le délégué régional

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100189DAJ du 23 juillet 2010 nommant Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional par intérim pour la circonscription Alpes à compter du 1er septembre 2010 ;

**Vu** l'avenant N°1 de la convention cadre du 6 août 2007 signé par les cinq organismes partenaires (CNRS-CEA-INRA-INSERM-UJF) prorogeant leur collaboration en intégrant le changement du directeur et le remplacement du responsable du laboratoire BIOPUCES ;

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Jérôme GARIN, directeur de « l'Institut de recherches en technologie et sciences pour le vivant », à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié\*, à la date de la signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme GARIN, Directeur de Recherche au CEA et Chef de l'IRTSV, délégation de signature est donnée à M. Eric GLENAT, Assistant (CEA) en charge des Finances de l'Institut, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### Article 3

La décision n°DEC100008DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### Article 4

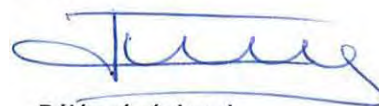
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Grenoble, le 1<sup>er</sup> septembre 2010

Jérôme VITRE

A blue ink signature of Jérôme Vitre, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

Délégué régional

# Délégation de signature consentie au directeur d'unité par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

## DEC105120DR11

*Délégation de signature consentie à M. DOMBRE, directeur de l'UMR 5588, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*



Délégation Alpes

[www.cnrs.fr/alpes](http://www.cnrs.fr/alpes)

25, rue des Martyrs - BP 166  
38042 GRENOBLE CEDEX 9

04 76 88 10 00  
04 76 88 11 61

## Le délégué régional

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100189DAJ du 23 juillet 2010 nommant Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional par intérim pour la circonscription Alpes à compter du 1er septembre 2010 ;

**Vu** la décision du directeur général n° DEC06A017DSI du 20 novembre 2006 portant renouvellement, pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 2007, de l'UMR N° C5588 intitulée « Laboratoire de spectrométrie physique » dont le directeur est M. Thierry DOMBRE ;



## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Thierry DOMBRE, directeur du « Laboratoire de spectrométrie physique », à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié\*, à la date de la signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry DOMBRE, délégation de signature est donnée à M. Jacques DEROUARD, Professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> et à Mme Annick COTILLARD, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> d'un montant unitaire inférieur ou égal à 60 000 € HT.

### Article 3

La décision DEC100128DR11 du 1<sup>er</sup> septembre 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Grenoble, le 23 octobre 2010

Jérôme VITRE



Délégué régional

---

\* Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

# **Volume 7 : Mesures particulières**

## **07.02. Délégations de signature**

07.02.12. DR13



Délégation Languedoc-Roussillon

www.cnrs.fr

1919, route de Mende  
34293 Montpellier cedex 5

T. 04 67 61 34 34  
F. 04 67 04 32 36

## DEC100029DR13 (UMR 5535)

Le directeur d'unité

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC06A017DSI du 20/11/06 portant création de l'unité UMR 5535, intitulée Institut de Génétique Moléculaire de Montpellier, dont le Directeur est Monsieur Jean-Marie BLANCHARD.

Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Marc PIECHACZYK, DR, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ susvisée.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc PIECHACZYK, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Anne BANCEL, IR2, Administrateur.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> février 2010.

Jean-Marie BLANCHARD

DEC100047DR13

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

Vu la décision n° DEC06A010DSI du 31/10/06 portant création de l'unité UMR 5236, intitulée Centre d'études d'agents Pathogènes et Biotechnologies pour la Santé, dont le Directeur est Monsieur Christian DEVAUX.

Décide

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à M. Christian DEVAUX, directeur de l'UMR 5236, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian DEVAUX, délégation de signature est donnée à M. Stéphan KOHLER, DR2, à Mme Géraldine CUBERO, AI, à Mme Nathalie PASQUALINI, IE2, et à Mlle Sandrine PEIRED, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1er.

**Article 3** : La décision n° DEC090033DR13 du 01/02/2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4** : Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> février 2010.

Ghislaine GIBELLO



DEC100069DR13

La déléguée régionale

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC06A010DSI du 31/10/06 portant création de l'unité UMR 5214, intitulée Institut Electronique du SUD, dont le Directeur est Monsieur Daniel GASQUET.

Décide

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à M. Daniel GASQUET, directeur de l'UMR 5214, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel GASQUET, délégation de signature est donnée à Mme Annarella REMERCIARO, IE2, et à M. François FOREST, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

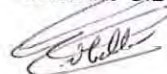
**Article 3** : La décision n° DEC090061DR13 du 01/02/2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4** : Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> février 2010.

Ghislaine GIBELLO



1919, route de Mende  
34293 Montpellier cedex 5

T. 04 67 61 34 34  
F. 04 67 04 32 36

DEC100024DR13

La déléguée régionale

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC06A017DSI du 20/11/06 portant création de l'unité UMR 5554, intitulée Institut des Sciences de l'Evolution, dont le Directeur est Monsieur Jean-Christophe AUFFRAY.

Décide

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à M. Jean-Christophe AUFFRAY, directeur de l'UMR 5554, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe AUFFRAY, délégation de signature est donnée à M. Rachid CHEDDADI, DR2, à M. Pierre BOURSOT, DR2, à Janice BRITTON-DAVIDIAN, DR1, à Mme Brigitte ZATTARA, IE et à M. Sébastien PICARD, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

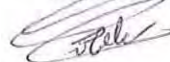
**Article 3** : La décision n° DEC090141DR13 du 01/10/2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4** : Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> février 2010.

Ghislaine GIBELLO



DEC100040DR13

La déléguée régionale

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC070002SCVI du 05/02/07 portant création de l'unité UPS 3044, intitulée Baculovirus et thérapie, dont la Directrice est Madame Martine CERUTTI.

Décide

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à Mme Martine CERUTTI, directrice de l'UPS 3044, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine CERUTTI, délégation de signature est donnée à M. Pierre CERUTTI, IR2 et à Mme Christine GAUBIAC, TRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

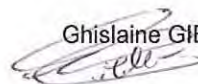
**Article 3** : La décision n° DEC090065DR13 du 01/02/2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4** : Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> février 2010.

Ghislaine GIBELLO



DEC100036DR13

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

Vu la décision n° DEC06A011DSI du 20/11/06 portant création de l'unité UPR 1142, intitulée Institut de Génétique Humaine, dont le Directeur est Monsieur Alain BUCHETON.

Décide

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à M. Alain BUCHETON, directeur de l'UPR 1142, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain BUCHETON, délégation de signature est donnée à Mme Brigitte MANGONI, IE2, à M. Dominique GIORGI, DR2, et à Mme Sahondra RAKOTONDRAMASY, AI, aux fins mentionnées à l'article 1er.

**Article 3** : La décision n° DEC090011DR13 du 01/02/2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4** : Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> février 2010.

Ghislaine GIBELLO





DEC100064DR13

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

Vu la décision n° DEC06A017DSI du 20/11/06 portant création de l'unité UMR 5207, intitulée Laboratoire de Physique Théorique et Astroparticules (LPTA), dont le directeur est Monsieur Alain FALVARD.

Décide

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à M. Alain FALVARD, directeur de l'UMR 5207, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FALVARD, délégation de signature est donnée à M. André NEVEU, DRTCE, et à Mme Sylviane COLAIOCCO, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3** : La décision n° DEC090057DR13 du 01/02/2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4** : Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> février 2010.

Ghislaine GIBELLO



DEC100058DR13

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

Vu la décision n° DEC06A010DSI du 31/10/06 portant création de l'unité UMR 5253, intitulée Institut Charles Gerhardt, dont le Directeur est Monsieur François FAJULA.

Décide

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à M. François FAJULA, directeur de l'UMR 5253, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. François FAJULA, délégation de signature est donnée à M. André VIOUX, PR, à M. Hubert MUTIN, DR, à Mme Elodie BOURREL, IE, à Mme Lucienne EXCOFFON, AI, à M. Jean-Jacques ROBIN, PR, à M. Joël MOREAU, PR, à M. Jacques ROZIERE, PR, à M. Jean-Claude TEDENAC, PR, à M. Francesco DI RENZO, DR1, à Mme Annie PRADEL, DR2 et à Mme Béatrice HOUSSE, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3** : La décision n° DEC090143DR13 du 01/11/2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4** : Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> février 2010.



Ghislaine GIBELLO

DEC100083DR13

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

Vu la décision n° DEC06A017DSI du 20/11/06 portant création de l'unité UMR 5024, intitulée Groupe de Recherche en Astronomie et Astrophysique du Languedoc, dont la Directrice est Madame Agnès LEBRE.

Décide

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à Mme Agnès LEBRE, directrice de l'UMR 5024, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Agnès LEBRE, délégation de signature est donnée à M. Bertrand PLEZ, PR1 et à Mme Carole PREVOT, TCS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3** : La décision n° DEC090031DR13 du 01/02/2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4** : Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

Ghislaine GIBELLO





Délégation Languedoc-Roussillon

www.cnrs.fr

1919, route de Mende  
34293 Montpellier cedex 5

T. 04 67 61 34 34  
F. 04 67 04 32 36

## DEC100057DR13 (UMR 5096)

Le directeur d'unité

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100022INSB du 07/09/10 portant nomination de M Jean-Marc DERAGON aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR 5096, intitulée Laboratoire Génome et Développement des Plantes.

Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Jean-René PAGES, IE, Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ susvisée.

### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Jean-Marc DERAGON

DEC100085DR13

La déléguée régionale

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC06A017DSI du 20/11/06 portant création de l'unité UMR 5175, intitulée Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive, dont le Directeur est Monsieur Jean-Dominique LEBRETON.

Décide

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à M. Jean-Dominique LEBRETON, directeur de l'UMR 5175, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Dominique LEBRETON, délégation de signature est donnée à M. Philippe JARNE, DR, à Mme Séverine BIGNON, IE2, à M. Eric GARNIER, DR, à Mme Sylvie BARATIER, AI, et à Mme Marguerite PLATON, AI, aux fins mentionnées à l'article 1er.

**Article 3** : La décision n° DEC090123DR13 du 01/02/2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4** : Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Ghislaine GIBELLO



1919, route de Mende  
34293 Montpellier cedex 5

T. 04 67 61 34 34  
F. 04 67 04 32 36

## DEC100056DR13

La déléguée régionale

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC100022INSB du 07/09/10 portant nomination de M Jean-Marc DERAGON aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR 5096, intitulée Laboratoire Génome et Développement des Plantes.

Décide

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à M. Jean-Marc DERAGON, directeur de l'UMR 5096, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc DERAGON., délégation de signature est donnée à M. Jean-René PAGES, IE, aux fins mentionnées à l'article 1er.

**Article 3** : La décision n° DEC090005DR13 du 01/02/2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4** : Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Ghislaine GIBELLO



DEC100103DR13

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

Vu la décision n° DEC06A017DSI du 20/11/06 portant création de l'unité UMR 5112, intitulée Centre d'Etudes Politiques de l'Europe Latine, dont le Directeur est Monsieur Hubert PERES.

Décide

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à M. Hubert PERES, directeur de l'UMR 5112, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert PERES, délégation de signature est donnée à M. Ludovic SPOSITO, AI et à M. William GENIEYS, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3** : La décision n° DEC090041DR13 du 01/02/2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4** : Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 6 septembre 2010.

Ghislaine GIBELLO



DEC100123DR13

La déléguée régionale

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC06A010DSI du 31/10/06 portant création de l'unité UMR 5244, intitulée Biologie et Ecologie Tropicale et Méditerranéenne, dont le Directeur est Monsieur André THERON.

Décide

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à M André THERON, directeur de l'UMR 5244, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. André THERON, délégation de signature est donnée à M. Guillaume MITTA, PR UPVD, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3** : La décision n° DEC090017DR13 du 01/02/2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4** : Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> novembre 2010.

Ghislaine GIBELLO





# **Volume 7 : Mesures particulières**

## **07.02. Délégations de signature**

07.02.13. DR14

**DEC100162DR14**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Marc HAENLIN par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## La déléguée régionale

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC050054DAJ<sup>1</sup> du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELLI déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005 ;

**Vu** la décision n° DEC06A017DSI du 20/11/2006 portant renouvellement de l'UMR 5547, intitulée Centre de Biologie du Développement, dont le directeur est Monsieur Marc HAENLIN ;

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Monsieur Marc HAENLIN, Directeur de l'UMR 5547, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

<sup>1</sup> Prolongée par la décision n° DEC100070DAJ du 9 février 2010



Délégation Midi-Pyrénées

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

16 avenue Édouard Belin - BP 24367  
31055 TOULOUSE CEDEX 4

T. 05 61 33 60 00  
F. 05 62 17 29 01

## **DEC100163DR14**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés**

### **Le Directeur d'unité**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC06A017DSI du 20/11/2006 portant le renouvellement de l'UMR 5547, intitulée Centre de Biologie du Développement, dont le directeur est Monsieur Marc HAENLIN ;

### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Sébastien KANDEL, IE1C, Secrétaire général, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ susvisée.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien KANDEL, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à Madame Gwenaëlle JUFFROY, TCN, Gestionnaire.

#### **Article 3**

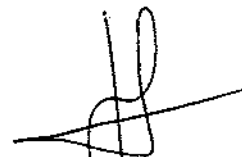
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 4**

La présente décision prend effet à compter de ce jour et sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Toulouse, le 13 septembre 2010

Marc HAENLIN



**Dr M. HAENLIN**  
**DIRECTEUR DE L'U.M.R. 5547**  
Centre de Biologie du Développement  
C.N.R.S. / Univ. TOULOUSE 3

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC105097DR14**

*Délégation de signature consentie à M. Antoine BACEIREDO  
par la déléguée régionale) en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

**La déléguée régionale**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC050054DAJ<sup>1</sup> du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELLI déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005 ;

**Vu** la décision n° 06A014DSI du 20 novembre 2010 approuvant le renouvellement de l'unité FR 2599, intitulée Structure Fédérative Toulousaine en Chimie Moléculaire ;

**Vu** la décision n° 100021INC du 18 octobre 2010 portant nomination de M. Antoine BACEIREDO aux fonctions de directeur par intérim de la FR 2599 ;

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Antoine BACEIREDO, directeur de l'unité FR 2599, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>2</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

---

<sup>1</sup> Prolongée par la décision n° DEC100070DAJ du 9 février 2010

<sup>2</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 15 novembre 2010

La Déléguée Régionale,

Armelle Barelli

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**Decxxxxxxdrxx**

*Délégation de signature consentie à M. Fernand SPIEGELMAN.  
par le délégué(e) régional(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

**La déléguée régionale**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC050054DAJ<sup>1</sup> du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELLI déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005 ;

**Vu** la décision n° 06A017DSI du 20 novembre 2006 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5626, intitulée Laboratoire de Chimie et Physique Quantiques, dont le directeur est Fernand SPIEGELMAN ;

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Fernand SPIEGELMAN, directeur de l'unité UMR 5626, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>2</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Fernand SPIEGELMAN, délégation de signature est donnée à Thierry LEININGER, Pr, et Gisèle DEDIEU, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

---

<sup>1</sup> Prolongée par la décision n° DEC100070DAJ du 9 février 2010

<sup>2</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



### **Article 3**

La décision n° 100125DR14 du 14 avril 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

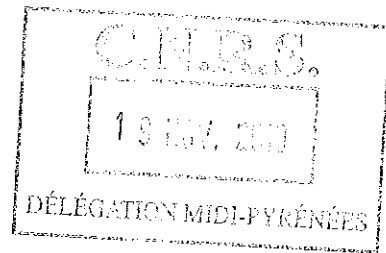
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 15 novembre 2010

Déléguée Régionale



## Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

---

### **DEC105088DR14**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

### **Le directeur d'unité**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 06A017DSI du 20 novembre 2006 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5626, intitulée Laboratoire de Chimie et Physique Quantiques, dont le directeur est Fernand SPIEGELMAN ;

### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Thierry LEININGER, Pr, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ<sup>1</sup> susvisée.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry LEININGER, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à Mme Gisèle DEDIEU, TCE, Gestionnaire

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 15 novembre 2010

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'SPIEGELMAN', written over a horizontal line.

Le directeur d'unité,  
Fernand SPIEGELMAN

# **Volume 7 : Mesures particulières**

## **07.02. Délégations de signature**

07.02.16. DR17



## Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

---

**DEC n°100079DR17**

***Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés***

Le directeur d'unité

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;  
**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;  
**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;  
**Vu** la décision n°DEC 07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'UMR 6197, intitulée "Laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes" dont la Directrice est Madame Anne Godfroy.

Décide

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Mohamed Jebbar, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Plouzané, le 11 octobre 2010  
La directrice de l'unité,

Anne Godfroy

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

# **Volume 7 : Mesures particulières**

## **07.02. Délégations de signature**

07.02.19. DR20



## **DEC105043DR20**

***Délégation de signature consentie à Mme Evelyn HOULISTON  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

### **La déléguée régionale**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 070109DAJ du 27/08/2007 nommant Mme Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 01/09/2007 ;



**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19/12/2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7009, intitulée Biologie du développement, dont la directrice est Evelyn HOULISTON ;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Evelyn HOULISTON, directrice de l'unité UMR 7009, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Evelyn HOULISTON, délégation de signature est donnée à Alexander MC DOUGALL, CR1, Anne-Marie GOMEZ, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

La décision n°090002DR20 du 21/01/2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Sophia Antipolis, le 29/09/2010

Déléguée Régionale

# **Volume 7 : Mesures particulières**

## **07.02. Délégations de signature**

07.02.20. Administration centrale

**DEC100225DAJ**

Décision donnant délégation de signature temporaire à Mme Armelle BARELLI, déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100070DAJ portant prolongation de Mme Armelle BARELLI aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées ;

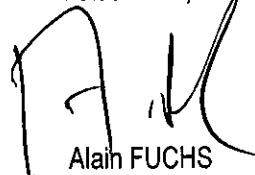
**Vu** la convention de servitude entre le CNRS et ERDF ;

**DECIDE :**

**Art. 1** – Délégation est donnée à Mme Armelle BARELLI, déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention de servitude entre le CNRS et ERDF.

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 08/10/2010

  
Alain FUCHS



Le CNRS

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

## **DEC105057DAJ**

Décision donnant délégation de signature à M. Pierre GOHAR, directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 105045DAJ du 4 novembre 2010 portant nomination de M. Pierre GOHAR aux fonctions de directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises ;

### **DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** - Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Pierre GOHAR, directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS :

- les conventions de recherche comportant des clauses de valorisation particulières et les accords de licence ;
- les actes relatifs au dépôt et à l'extension des brevets ;
- les décisions relatives à des actions de valorisation (stages, bourses, fond de valorisation, actions thématiques programmées, transfert de technologie, ...) ;
- les conventions fixant les règles relatives à la copropriété et à l'exploitation des brevets, logiciels et savoir-faire ;
- les actes de cession de brevet, logiciel, savoir-faire ou de parts de copropriété de brevet, logiciel, savoir-faire d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 375 000 € ;
- tous actes relatifs aux créances détenues par le CNRS sur les sociétés innovantes, et notamment leurs cessions, d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 375 000 € ;
- les actes relatifs aux aides octroyées par OSEO-ANVAR, dont le remboursement est d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 100 000 €.

**Art. 2** - La décision n°100126DAJ du 21 avril 2010 et la décision n°100129DAJ du 27 avril 2010 relatives aux délégations de signature respectives de M. Joël BERTRAND et de M. Pierre ROY sont abrogées.

**Art. 3** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 novembre 2010

Le Président

Alain FUCHS

DEC100270DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle (Délégation Alsace)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 090094DAJ du 30 juillet 2009 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du 22 juin 2006 approuvant le projet de cession d'un ensemble immobilier situé rue Boussingault à Strasbourg (Bas-Rhin) ;

**Vu** la promesse synallagmatique de vente entre le CNRS et la société STRADIM ESPACE FINANCE en date du 26 mars 2010 ;

**Vu** les statuts de la SCI RIVES DE LA MODER qui se substitue dans le bénéfice de la promesse de vente à la société STRADIM ESPACE FINANCE ;

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Délégation est donnée à M. Bertrand MINAULT, délégué régional pour la circonscription Alsace, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'acte de vente à la société SCI RIVES DE LA MODER d'un ensemble immobilier, comprenant un terrain de 54,29 ares surmonté d'un bâtiment et de deux bâtiments annexes, situé 6 rue Boussingault à Strasbourg.

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05/11/2010

Le Président,

  
ALAIN FUCHS



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

DEC100255DAJ

Décision donnant délégation de signature à M. Thibaut SARTRE, directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100218DAJ du 1<sup>er</sup> septembre 2010 portant nomination de M. Thibaut SARTRE, aux fonctions de directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

Vu la décision n°100172DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

Vu la décision n°100253DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant nomination de M. Sylvain DEHAUD ;

Vu la décision n°100254DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant nomination de Mme Catherine LARROCHE ;

DECIDE :

Art. 1<sup>er</sup> – Dans la limite de ses attributions délégation permanente est donnée à M. Thibaut SARTRE, directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, tous actes, décisions ou documents :

- les ordonnances de délégation de crédits ;
- les actes relatifs à l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses ainsi que ceux relatifs à l'établissement des titres de recette à l'exception des actes déconcentrés ;
- les décisions de subvention en espèces non déconcentrées d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions scientifiques et colloques, au financement de prix attribués aux scientifiques et au versement à des institutions scientifiques et aux associations liées au CNRS ;
- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations de toute nature dues au titre des prestations réalisées par les unités et services relevant du CNRS.

Art. 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thibaut SARTRE, directeur, délégation est donnée à M. Sylvain DEHAUD, adjoint au directeur et Mme Catherine LARROCHE, adjointe au directeur, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes visés à l'article 1<sup>er</sup>.



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13



Art. 3 - La décision n°100219DAJ du 1<sup>er</sup> septembre 2010 donnant délégation de signature à M. Thibaut SARTRE, directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion est abrogée.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2010

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a smaller 'F' and a flourish.

Alain FUCHS

DEC100257DAJ

Décision donnant délégation de signature à Mme Christine d'ARGOUGES, directrice des ressources humaines

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°060281DAJ du 28 août 2006 portant nomination de Mme Christine d'ARGOUGES aux fonctions de directrice des ressources humaines ;

Vu la décision n° 070025DAJ du 21 février 2007 portant nomination de M. Emmanuel RIDENT aux fonctions d'adjoint à la directrice des ressources humaines ;

Vu la décision n°100169DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision n°100226DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de M. Vincent MIGNOTTE, aux fonctions de responsable de la Délégation aux cadres supérieurs ;

Vu la décision n°100227DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de Mme Florence PIAUD, aux fonctions de responsable du Service développement professionnel chercheurs ;

Vu la décision n° 100228DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de M. François GAUTRON, aux fonctions de responsable du Service développement ITA ;

Vu la décision n° 100229DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de M. Jean-Philippe MOLERE, aux fonctions de responsable du Service des effectifs et du contrôle de gestion ;

Vu la décision n°100230DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de Mme Florence BOUYER, aux fonctions de responsable de l'Observatoire des métiers et de l'emploi scientifique ;



Le Parc des Savoirs

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

Vu la décision n°100231DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de Mme Christiane ENAME, aux fonctions de responsable du Service formation et itinéraires professionnels ;

Vu la décision n° 100232DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de Mme Martine JALLUT, aux fonctions de responsable du Service conseil et expertise juridique ;

Vu la décision n°100233DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de M. Pascal LOISEL, aux fonctions de responsable du Service systèmes et traitement de l'information ;

Vu la décision n° 100234DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de Mme Ghislaine BEC, aux fonctions de responsable de la Mission relations sociales et la Mission handicap ;

Vu la décision n°100235DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de Mme Isabelle KAUFFMANN, aux fonctions de responsable du Service développement social ;

Vu la décision n°100236DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de M. Arnaud VASSEUR, aux fonctions de coordinateur national de la médecine de prévention ;

Vu la décision n°100237DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de M. Sébastien GRESIK, aux fonctions de responsable du Service pensions et accidents du travail ;

#### **DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Dans la limite de ses attributions délégation permanente est donnée à Mme Christine d'ARGOUGES, directrice des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, tous actes, arrêtés, décisions ou documents, notamment :

- ceux relatifs au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs d'une part et des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche d'autre part ;
- les conventions de mise à disposition ;
- les délégations d'enseignants chercheurs ;
- les décisions relatives à l'organisation et au déroulement des concours d'accès aux corps des ingénieurs et des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés en vertu de l'article 21 du décret n° 84-1125 du 27 décembre 1984 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires prévues par l'article 66 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 susvisée ;
- l'ordonnancement des dépenses de personnels non déconcentrées ;
- les décisions de revalorisation annuelle du taux des bourses ;
- l'attribution des indemnités ;
- tous actes, décisions et conventions relatifs aux actions de formation permanente ;

- les actes, décisions, conventions et subventions non déconcentrées en matière d'action sociale dont le montant est inférieur à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée ;
- l'engagement et la liquidation des dépenses et des recettes relatives aux rentes accidents du travail, aux accidents du travail, aux maladies professionnelles, aux charges consécutives à la validation de services auprès de l'IRCANTEC, hors les validations rétroactives relatives aux titulaires admis à la retraite sans droit à pension, au suivi du comité médical et au paiement des charges sociales (SS, IRCANTEC) ;
- l'ensemble des actes permettant d'assurer la défense du CNRS notamment ceux relatifs aux litiges d'ordre statutaire et ceux relatifs aux actions en justice auxquelles le CNRS est partie en matière de pensions, d'accidents du travail, de maladies professionnelles et de recours contre les tiers responsables d'accidents du travail ;
- l'exercice du droit d'appel et du pourvoi en cassation.

**Art. 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine d'ARGOUGES, délégation est donnée à M. Emmanuel RIDENT, adjoint, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, arrêtés, décisions et conventions visés à l'article 1<sup>er</sup>.

**Art. 3** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine d'ARGOUGES et de M. Emmanuel RIDENT, délégation est donnée à :

- M. Vincent MIGNOTTE, responsable de la Délégation aux cadres supérieurs ;
- Mme Florence PIAUD, responsable du Service développement professionnel chercheurs ;
- M. François GAUTRON, responsable du Service développement ITA ;
- M. Jean-Philippe MOLERE, responsable du Service des effectifs et du contrôle de gestion ;
- Mme Florence BOUYER, responsable de l'Observatoire des métiers et de l'emploi scientifique ;
- Mme Christiane ENAME, responsable du Service formation et itinéraires professionnels ;
- Mme Martine JALLUT, responsable du Service conseil et expertise juridique ;
- M. Pascal LOISEL, responsable du Service systèmes et traitement de l'information ;
- Mme Ghislaine BEC, responsable de la Mission relations sociales et la Mission handicap ;
- Mme Isabelle KAUFFMANN, responsable du Service développement social ;
- M. Arnauld VASSEUR, coordinateur national de la médecine de prévention ;
- M. Sébastien GRESIK, responsable du Service pensions et accidents du travail ;

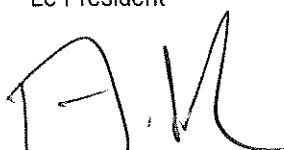
à l'effet de signer, au nom du président, tous actes, décisions ou documents visés dans l'article 1<sup>er</sup>, dans la limite de leurs attributions respectives.

**Art. 4** - La décision n°100055DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de signature consentie à Mme Christine d'ARGOUGES, directrice des ressources humaines est abrogée.

**Art. 5** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2010

Le Président

  
Alain FUCHS

DEC100258DAJ

Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Marc VOLTINI, directeur des systèmes d'information

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°090092DAJ du 28 juillet 2009 portant nomination de M. Jean-Marc VOLTINI aux fonctions de directeur des systèmes d'information ;

Vu la décision n°100171DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction des systèmes d'information ;

Vu la décision n° 10251DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant nomination de M. Marc DUSCHENES, aux fonctions de responsable du pôle Organisation, Méthodes, Urbanisation ;

DECIDE :

**Art. 1<sup>er</sup>** - Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Jean-Marc VOLTINI, directeur des systèmes d'information, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, tous actes, décisions et conventions relatifs :

- au maintien et l'optimisation de la performance des réseaux informatiques et de télécommunications ;
- à la définition et la mise en œuvre des systèmes d'information (SI) destinés au pilotage et à la gestion des activités de l'établissement ;
- au développement d'outils et services à destination des laboratoires ;
- au développement des synergies entre les plates-formes informatiques du CNRS et de ses filiales ;
- au développement d'actions communes décidées entre l'établissement et ses partenaires ;
- à la planification des évolutions dans le cadre d'un schéma directeur.

**Art 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc VOLTINI, délégation est donnée à M. Marc DUSCHENES, responsable du pôle Organisation, Méthodes, Urbanisation, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions et conventions visés à l'article 1<sup>er</sup>



Le portail

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

Art. 3 - La décision n°100065DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Jean-Marc VOLTINI, directeur des systèmes d'information est abrogée.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2010

Le Président



Alain FUCHS

DEC100256DAJ

Décision donnant délégation de signature à Mme Danièle DAUVIGNAC, directrice des affaires juridiques

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 030003DAJ du 2 janvier 2003 modifiée portant nomination de Mme Myriam FADEL aux fonctions de chef du bureau de la réglementation de la direction des affaires juridiques ;

Vu la décision n°040100DAJ du 2 novembre 2004 modifiée portant nomination de Mme Claire WERLEN aux fonctions de chef du bureau des affaires juridiques de la direction des affaires juridiques ;

Vu la décision n° 070095DAJ du 31 août 2007 portant nomination de Mme Danièle DAUVIGNAC aux fonctions de directrice des affaires juridiques ;

Vu la décision n°070129DAJ du 12 octobre 2007 nommant Mme Isabelle LONGIN aux fonctions d'adjointe à la directrice ;

Vu la décision n°080004DAJ du 15 janvier 2008 nommant Mme Isabelle BENOIST aux fonctions de responsable du pôle Nouvelles technologies, responsabilités ;

Vu la décision n°090136DAJ du 2 novembre 2009 portant nomination de Mme Valérie HOSPITAL aux fonctions de responsable du pôle Accord, propriété intellectuelle et valorisation ;

Vu la décision n°100168DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

Vu la décision n°100246DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de M. Philippe WILLOQUET, aux fonctions de délégué aux élections et secrétaire du conseil d'administration ;

DECIDE :

Art. 1<sup>er</sup> - Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Mme Danièle DAUVIGNAC, directrice des affaires juridiques, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, tous actes, décisions ou documents :

**a) En matière de contentieux**

- l'ensemble des actes permettant d'assurer la défense du CNRS ;
- l'exercice des actions en justice dirigées contre les personnes physiques à l'exception des actions pénales introduites contre des agents du CNRS autres que celles relatives aux infractions de presse ;
- l'exercice des actions en justice contre les personnes morales ;
- l'exercice du droit d'appel et du pourvoi en cassation ;
- les décisions relatives à la protection fonctionnelle prévue à l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

**b) En matière de dons et legs**

Les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires ainsi que les actes conservatoires et d'administration, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

**Art. 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danièle DAUVIGNAC, directrice des affaires juridiques, délégation est donnée à Mme Isabelle LONGIN, adjointe à la directrice des affaires juridiques à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes visés à l'article 1<sup>er</sup>.

**Art. 3** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danièle DAUVIGNAC et Mme Isabelle LONGIN délégation est donnée à Mme Myriam FADEL, responsable du pôle droit public économique et réglementation, à Mme Claire WERLEN, responsable du pôle Ingénierie des structures, à Mme Isabelle BENOIST, responsable du pôle droit des nouvelles technologies et responsabilités, à Mme Valérie HOSPITAL, responsables de pôle accord, propriété Intellectuelle et Valorisation et M. Philippe WILLOQUET, délégué pour les élections et secrétaire du conseil d'administration, à l'effet de signer, au nom du président, les actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, dans la limite de leurs attributions respectives.

**Art. 4** – La décision n°100156DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Danièle DAUVIGNAC, Directrice des affaires juridiques est abrogée.

**Art. 5** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2010

Le Président

  
Alain FUCHS



# **Volume 7 : Mesures particulières**

## **07.02. Délégations de signature**

### 07.02.21. Instituts

**DEC105100DAJ**

Décision donnant délégation de signature temporaire à Mme Françoise GAILL, directrice de l'Institut Ecologie et Environnement

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100045DAJ du 2 juillet 2010 portant nomination de Mme Françoise GAILL aux fonctions de directrice de l'Institut Ecologie et Environnement ;

**Vu** la convention de création du Laboratoire Européen Associé (LEA) franco-monégasque « BIOSENSIB » entre le CNRS, l'Université de Strasbourg et le Centre Scientifique de Monaco ;

**DECIDE :**

**Art. 1** – Délégation est donnée à Mme Françoise GAILL, directrice de l'Institut Ecologie et Environnement, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le 22 novembre 2010, à Monaco, la convention de création du LEA franco-monégasque « BIOSENSIB » entre le CNRS, l'Université de Strasbourg et le Centre Scientifique de Monaco.

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 novembre 2010

Alain FUCHS

**DEC105108DAJ**

**Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Pierre GUILLON, directeur de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100049DAJ du 2 juillet 2010 portant nomination de M. Pierre GUILLON aux fonctions de directeur de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes;

**Vu** la convention cadre de coopération scientifique et technique IROQUA entre le CNRS, AEROPORT DE PARIS, AIRBUS SAS, AIR FRANCE, DASSAULT AVIATION, le Groupe SAFRAN, et l'ONERA ;

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Pierre GUILLON, directeur de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le 23 novembre 2010, la convention cadre de coopération scientifique et technique IROQUA entre le CNRS, AEROPORT DE PARIS, AIRBUS SAS, AIR FRANCE, DASSAULT AVIATION, le Groupe SAFRAN, et l'ONERA.

**Art. 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 novembre

2010

Alain FUCHS

**DEC105049INSB**

Décision donnant délégation de signature temporaire à Mme Urszula HIBNER, déléguée scientifique à l'Institut des Sciences Biologiques (INSB)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC070001DAJ du 8 janvier 2007 portant nomination de Mme Urszula HIBNER aux fonctions de déléguée scientifique au département scientifique des Sciences du vivant (SDV) ;

**Vu** la convention de renouvellement de l'institut fédératif de recherche intitulé « *Institut de Recherche Intégrée en Cancérologie à Villejuif – Integrated Research Cancer Institute in Villejuif (IRCIV)* » entre l'Université Paris Sud 11, l'INSERM, le CNRS et l'IGR (IFR N°54) ;

**DECIDE :**

**Art. 1** – Délégation est donnée à Mme Urszula HIBNER, déléguée scientifique, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention de renouvellement de l'institut fédératif de recherche susvisée entre l'Université Paris Sud 11, l'INSERM, le CNRS et l'IGR.

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 NOV. 2010

Alain FUCHS

## **Volume 7 : Mesures particulières**

### **07.03. Décisions - Création et renouvellement de structures**

#### **07.03.21. Instituts**

## DEC100003INEE

*Décision portant fermeture de l'unité mixte de service n°3109 intitulée  
« Environnement Littoral atlantique »*

### Le Président

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n° 070005EDD du 7 février 2008 portant création de l'UMS n°3109 –Environnement Littoral atlantique sous la direction de M. Philippe-Jacques HATT ;

**Vu** l'accord de l'organisme partenaire ;

**Vu** l'accord de la directrice de l'Institut écologie et environnement ;

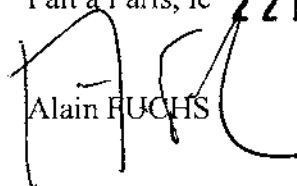
### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** – A compter du 21 janvier 2010, l'unité mixte de service n°3109 « Environnement Littoral atlantique» est fermée.

**Article 2** – Il est mis fin, à compter de cette même date, au mandat de M. Philippe-Jacques HATT, directeur de cette unité.

**Article 3** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le **22 NOV. 2010**

  
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

**Sujet:** nom du LPEM

**De :** ANGEL Myriam <myriam.angel@upmc.fr>

**Date :** Mon, 11 Oct 2010 12:05:51 +0200

**Pour :** "gilles.dewailly@cnrs-dir.fr" <gilles.dewailly@cnrs-dir.fr>

**Copie à :** "jerome.lesueur@espci.fr" <jerome.lesueur@espci.fr>

Monsieur,

Jean Chambaz, vice président recherche de l'Université Pierre et Marie Curie, me charge de vous confirmer officiellement que nous donnons notre accord pour le nouvel intitulé de l'UMR 8123, dirigé par Jérôme Lesueur :

Laboratoire de Physique et d'Études des Matériaux (LPEM).

En vous remerciant de votre attention, je vous adresse mes meilleures salutations.

P/O Myriam ANGEL

chef du bureau "coordination et communication"

direction de la recherche et du transfert de technologie

vice-présidence recherche

Université Pierre et Marie Curie

4 place Jussieu - tour Zamansky

75252 Paris cedex 05

tel : 01 44 27 34 15 - fax : 01 44 27 38 29



Re: UMR LPEM ... la suite !!!

**Sujet:** Re: UMR LPEM ... la suite !!!

**De :** François Lequeux <francois.lequeux@espci.fr>

**Date :** Tue, 28 Sep 2010 13:55:06 +0200

**Pour :** jerome.lesueur@espci.fr, gilles.dewailly@cnrs-dir.fr

**Copie à :** Nelly Lacome <nelly.lacome@upmc.fr>, Jacques Prost <Direction@espci.fr>

M. Gilles Dewailly

Je vous confirme officiellement que nous donnons notre accord pour le nouveau nom de l'UMR 8213 dirigé par Jérôme Lesueur :  
Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux (LPEM).

Cordialement

François Lequeux ( directeur scientifique) et Jacques Prost ( directeur de l'ESPCI)

François LEQUEUX  
Scientific Director of ESPCI-ParisTech  
10 rue Vauquelin  
75231 PARIS Cedex 5  
FRANCE  
<http://www.espci.fr/>

Section du Comité national : 4

Printemps 2010

**Intitulé de la section : Atomes et Molécules - Optique et Lasers - Plasmas chauds**

**Objet** (demande d'avis émanant du Directeur scientifique en dehors de l'ordre du jour de la session) :

*LPEM - Laboratoire photons et matière  
UMR8213*

*Changement de section du LPEM*

## **APPRÉCIATIONS GÉNÉRALES ET RECOMMANDATIONS DE LA SECTION :**

*Cet avis a été établi sous la responsabilité du président de la section.*

*Les avis émis par les sections ne préjugent pas de la décision qui sera prise par la direction du CNRS.*

*La consultation de la section n'étant pas à l'ordre du jour de la session, le présent avis ne sera pas enregistré dans l'application e-valuation.*

La section 04 du Comité national de la recherche scientifique, réunie en session de printemps du 3 au 6 mai 2010, donne un avis très favorable au changement de section principale de rattachement du Laboratoire photons et matière (LPEM) UMR8213, de la section 04 vers la 06.

Fait le 5 mai 2010

M. Jacques ROBERT  
Président de la section

Section du Comité national : 4

Automne 2010

**Intitulé de la section : Atomes et Molécules - Optique et Lasers - Plasmas chauds**

**Objet** (demande d'avis émanant du Directeur scientifique en dehors de l'ordre du jour de la session) :

*Changement d'intitulé du LPEM*

*LPEM - Laboratoire photons et matière  
UMR8213*

## **APPRÉCIATIONS GÉNÉRALES ET RECOMMANDATIONS DE LA SECTION :**

*Cet avis a été établi sous la responsabilité du président de la section.*

*Les avis émis par les sections ne préjugent pas de la décision qui sera prise par la direction du CNRS.*

*La consultation de la section n'étant pas à l'ordre du jour de la session, le présent avis ne sera pas enregistré dans l'application e-valuation.*

La section 04 du Comité national de la recherche scientifique donne un avis favorable au changement d'intitulé du LPEM UMR8213 qui devient « Laboratoire de physique et d'étude des matériaux ».

Fait le 24 septembre 2010

M. Jacques ROBERT  
Président de la section

Décision supprimant l'unité propre de recherche (UPR) n°5 intitulée « Laboratoire Photons Et Matières (LPEM) » et créant l'unité mixte de recherche (UMR) n°8213 avec le même intitulé.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 06A011DSI du 20 novembre 2006 portant création et renouvellement des unités propres de service et de recherche et des unités propres de recherche, notamment son article 2 ;

Vu l'avis de l'instance compétente du comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis des organismes partenaires ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut de physique ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – L'unité propre de recherche (UPR) n° 5 intitulée « Laboratoire Photons Et Matières (LPEM) » est supprimée à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010.

**Article 2** – Est créée, pour une durée de 4 ans, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010, l'unité mixte de recherche (UMR) n°8213 intitulée « Laboratoire Photons Et Matières (LPEM) » :

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : Université Pierre et Marie Curie - Paris 6 et Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris (ESPCI ParisTech)

Instituts : Institut de Physique (principal), Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes

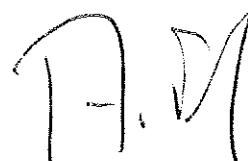
Délégation : 1

Sections d'évaluation : 4,6,8

**Article 3** – M. Jérôme LESUEUR, professeur à l'ESPCI-ParisTech, est nommé directeur de l'unité sus mentionnée pour la durée fixée à l'article 2.

**Article 4** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 19 MARS 2010

  
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

## **DEC100027INP**

Décision modifiant l'intitulé de rattachement de l'unité mixte de recherche (UMR) n°8213 « Laboratoire Photons Et Matières (LPEM) »

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 10001INP supprimant l'unité propre de recherche (UPR) n°5 intitulée « Laboratoire Photons Et Matières (LPEM) » et créant l'unité mixte de recherche (UMR) n°8213 avec le même intitulé en date du 19 mars 2010 ;

**Vu** l'avis de l'instance compétente du comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis des organismes partenaires ;

**Vu** l'avis du directeur de l'Institut de physique ;

### **DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – A l'article 2 de la décision n° 10001INP susvisée, l'intitulé de l'UMR n°8213 est modifié comme suit :

-les termes « Laboratoire Photons Et Matières (LPEM) » sont remplacés par les termes « Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux (LPEM) » ;

**Article 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

FUCHS

Alain

# **Volume 7 : Mesures particulières**

## **07.04. Décisions tarifaires**

07.04.09. DR10 (2010)



Délégation Alsace

Annexe 1 à la DEC105092 DR10 -

## PRESTATIONS REALISEES PAR LE LIVE ERL7230

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
	<i>Location laser scan 3D Terrestre</i>	<b>Tarif /jour</b>
	- <i>Par journée</i>	
2583	Location laser scan 3D par jour – client CNRS	343,00
2584	Location laser scan 3D par jour – client hors CNRS	579,00
	- <i>Par jour supplémentaire</i>	
2585	Location laser scan 3D en jour suppl. – client CNRS	207,00
2586	Location laser scan 3D en jour suppl. – client hors CNRS	349,00





## Tarif des produits de l'unité ERL7230 – div1001

---

### **Dec105092 DR10**

**Le Président,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

**Vu** la décision n° DEC090094DAJ du 30 juillet 2009 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

**Vu** la décision n°DEC100023DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Bertrand MINAULT, délégué régional pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'unité ERL7230 – div1001 sont fixés selon le barème joint en annexe<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Si l'annexe est un tableau Excel, convertir le fichier au format PDF non scanné

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 20 novembre 2010.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS<sup>2</sup>.

Fait à Strasbourg le 15 novembre 2010  
P/ le Président du CNRS et par délégation<sup>3</sup>  
Le Délégué Régional

Bertrand MINAULT

---

<sup>2</sup> En application de la décision n° 080001DAJ du 14 mars 2008

([http://www.sg.cnrs.fr/daj/textes/reglementation/docs/DEC080001DAJ\\_actes\\_admin.pdf](http://www.sg.cnrs.fr/daj/textes/reglementation/docs/DEC080001DAJ_actes_admin.pdf)), cette décision est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. A titre transitoire, du 11 octobre au 30 novembre 2010, elle est envoyée par mail au BO ([Bulletin.Officiel@dsi.cnrs.fr](mailto:Bulletin.Officiel@dsi.cnrs.fr)) dans les conditions précisées à l'adresse suivante <http://www.dsi.cnrs.fr/bo/procedure.htm> et enregistrée dans Doc'utiles (créer une fiche documentaire et y attacher la décision et son annexe). A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010, l'enregistrement dans Doc'utiles suffit.

<sup>3</sup> Nom, prénom et qualité du signataire



*Délégation Alsace*

**Annexe 1 à la décision tarifaire DEC105094DR10**

**PRESTATIONS REALISEES PAR L'IS2M LRC7228**

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
	<i>Analyse solide poreux hydrophobe calciné</i>	<b>Tarif/20 kg</b>
2581	Sicade-1 – client CNRS	3 120,00
2582	Sicade-1 – client hors CNRS	4 935,00



## Tarif des produits de l'unité LRC7228 – div0476

---

### **Dec105094 DR10**

**Le Président,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

**Vu** la décision n° DEC090094DAJ du 30 juillet 2009 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

**Vu** la décision n°DEC100023DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Bertrand MINAULT, délégué régional pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'unité LRC7228 – div0476 sont fixés selon le barème joint en annexe<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Si l'annexe est un tableau Excel, convertir le fichier au format PDF non scanné

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 20 novembre 2010.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS<sup>2</sup>.

Fait à Strasbourg le 15 novembre 2010  
P/ le Président du CNRS et par délégation<sup>3</sup>  
Le Délégué Régional

Bertrand MINAULT

---

<sup>2</sup> En application de la décision n° 080001DAJ du 14 mars 2008 ([http://www.sg.cnrs.fr/daj/textes/reglementation/docs/DEC080001DAJ\\_actes\\_admin.pdf](http://www.sg.cnrs.fr/daj/textes/reglementation/docs/DEC080001DAJ_actes_admin.pdf)), cette décision est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. A titre transitoire, du 11 octobre au 30 novembre 2010, elle est envoyée par mail au BO ([Bulletin.Officiel@dsi.cnrs.fr](mailto:Bulletin.Officiel@dsi.cnrs.fr)) dans les conditions précisées à l'adresse suivante <http://www.dsi.cnrs.fr/bo/procedure.htm> et enregistrée dans Doc'utiles (créer une fiche documentaire et y attacher la décision et son annexe). A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010, l'enregistrement dans Doc'utiles suffit.

<sup>3</sup> Nom, prénom et qualité du signataire



## Tarif des produits de l'unité FRC1589 – Div0400

---

### **Dec105095 DR10**

#### **Le Président,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

**Vu** la décision n° DEC090094DAJ du 30 juillet 2009 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

**Vu** la décision n°DEC100023DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

#### **Décide**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par la FRC1589 – div0400 sont fixés selon le barème joint en annexe.

##### **Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 18 novembre 2010.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 18 novembre 2010  
P/ le Président du CNRS et par délégation  
Le Délégué Régional

B.MINAULT



Délégation Alsace

DEC105095DR10

## Annexe pour les prestations réalisées par la FRC1589 (division 0400)

Code article	Nature des prestations de la plateforme Protéomique	Tarif HT €
<b>A) Analyses haut-débit</b>		<b>Tarif /Echantillon</b>
<b>Analyses MALDI MS MS</b>		
2671	Secteur public - EPST et Universités - 01 à 16 échantillons	25,00
2672	Secteur public - CNRS - 01 à 16 échantillons	25,00
2671	Secteur public - EPST et Universités - 17 à 32 échantillons	20,00
2672	Secteur public - CNRS - 17 à 32 échantillons	20,00
2671	Secteur public - EPST et Universités - à partir de 33 échantillons	15,00
2672	Secteur public - EPST et Universités - à partir de 33 échantillons	15,00
2681	Secteur privé - 01 à 16 échantillons	31,25
2681	Secteur privé - 17 à 32 échantillons	25,00
2681	Secteur privé - à partir de 33 échantillons	18,75
<b>Analyses LC ESI MS MS</b>		<b>Tarif /Echantillon</b>
2682	Secteur public - EPST et Universités - gradient 30 minutes	50,00
2684	Secteur public - CNRS - gradient 30 minutes	50,00
2683	Secteur public - EPST et Universités - gradient 1 heure	100,00
2685	Secteur public - CNRS - gradient 1 heure	100,00
2686	Secteur privé - gradient 30 minutes	62,50
2687	Secteur privé - gradient 1 heure	125,00
<b>B) Analyses bas-débit</b>		<b>Tarif/ Prestation</b>
<b>Analyses peptidiques</b>		
2688	Secteur public - EPST et Universités Contrôle qualité enzyme Trypsine	50,00
2689	CNRS Contrôle qualité enzyme Trypsine	50,00
2690	Secteur public - EPST et Universités Contrôle qualité autre enzyme	75,00
2691	CNRS Contrôle qualité autre enzyme	75,00
2692	Secteur public - EPST et Universités Séquençage de novo	75,00
2693	CNRS Séquençage de novo	75,00
2694	Secteur public - EPST et Universités Banque à façon	50,00



2695	CNRS	
	Banque à façon	50,00
2696	Secteur privé	
	Contrôle qualité enzyme Trypsine	62,50
2697	Secteur privé	
	Contrôle qualité autre enzyme	93,75
2698	Secteur privé	
	Séquençage de novo	93,75
2699	Secteur privé	
	Banque à façon	62,50
	<b><i>Analyses protéines entières</i></b>	
2700	Secteur public - EPST et Universités	
	Forfait dessalage +injection ESI MS	200,00
2701	CNRS	
	Forfait dessalage +injection ESI MS	200,00
2702	Secteur privé	
	Forfait dessalage +injection ESI MS	250,00
	<b><i>C) Analyses électrophorèse</i></b>	
		<b>Tarif/ Consommable</b>
2703	Secteur public - EPST et Universités	
	Découpage automatisé des spots (le spot)	2,00
2704	CNRS	
	Découpage automatisé des spots (le spot)	2,00
2705	Secteur public - EPST et Universités	
	Forfait consommable IEF - 7cm	15,00
2706	CNRS	
	Forfait consommable IEF - 7cm	15,00
2707	Secteur public - EPST et Universités	
	Forfait consommable IEF - 17cm	20,00
2708	CNRS	
	Forfait consommable IEF - 17cm	20,00
2709	Secteur public - EPST et Universités	
	Forfait consommable grand gel -17cm	15,00
2710	CNRS	
	Forfait consommable grand gel -17cm	15,00
2711	Secteur public - EPST et Universités	
	Forfait consommable gel gradient - 8cm	20,00
2712	CNRS	
	Forfait consommable gel gradient - 8cm	20,00
2713	Secteur public - EPST et Universités	
	Forfait consommable coloration bleu colloïdal - 7cm	10,00
2714	CNRS	
	Forfait consommable coloration bleu colloïdal - 7cm	10,00
2715	Secteur public - EPST et Universités	
	Forfait consommable coloration bleu colloïdal - 17cm	15,00
2716	CNRS	
	Forfait consommable coloration bleu colloïdal - 17cm	15,00
2717	Secteur public - EPST et Universités	
	Forfait consommable coloration argent - 7cm	10,00
2718	CNRS	
	Forfait consommable coloration argent - 7cm	10,00
2719	Secteur public - EPST et Universités	
	Forfait consommable coloration argent - 17cm	15,00

2720	CNRS Forfait consommable coloration argent - 17cm	15,00
2721	Secteur public - EPST et Universités Forfait consommable coloration proQ diamond - 100ml	50,00
2722	CNRS Forfait consommable coloration proQ diamond - 100ml	50,00
2723	Secteur public - EPST et Universités Forfait consommable réactif DIGE - 400pmol (cy3,cy5, cy2)	100,00
2724	CNRS Forfait consommable réactif DIGE - 400pmol (cy3,cy5, cy2)	100,00
2725	Secteur privé Découpage automatisé des spots (le spot)	2,50
2726	Secteur privé Forfait consommable IEF - 7cm	18,75
2727	Secteur privé Forfait consommable IEF - 17cm	25,00
2728	Secteur privé Forfait consommable grand gel -17cm	18,75
2729	Secteur privé Forfait consommable gel gradient - 8cm	25,00
2730	Secteur privé Forfait consommable coloration bleu colloïdal - 7cm	12,50
2731	Secteur privé Forfait consommable coloration bleu colloïdal - 17cm	18,75
2732	Secteur privé Forfait consommable coloration argent - 7cm	12,50
2733	Secteur privé Forfait consommable coloration argent - 17cm	18,75
2734	Secteur privé Forfait consommable coloration proQ diamond - 100ml	62,50
2735	Secteur privé Forfait consommable réactif DIGE - 400pmol (cy3,cy5, cy2)	125,00
	<b>C) Formation en immersion</b>	<b>Tarif/Jour</b>
2736	Secteur public - EPST et Universités - La journée	300,00
2737	CNRS - La journée	
2738	Secteur privé - La journée	375,00

# **Volume 7 : Mesures particulières**

## **07.05. Décisions d'attribution de subventions**

07.05.08. DR08

# Attribution d'une subvention en espèces

**Dec105036 DR08<sup>1</sup>**

**Le Président,**

**Vu** le décret n 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

**Vu** la décision n°100022DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes notamment en matière d'attribution de subvention ;

**Vu** la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 attribuant, aux délégués régionaux, la qualité d'ordonnateurs secondaires du budget de l'établissement,

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>** – Objet de la subvention

Il est attribué une subvention à l'Université de Tours, n° SIRET 19370800500015, afin de réaliser l'objet suivant :

Soutenir le séminaire résidentiel Doctoriales, qui aura lieu du 29 novembre au 3 décembre 2010 à Chédigny.

La date de fin de colloque est fixée au 3 décembre 2010

**Art. 2.** – Catégorie de l'objet :

L'objet visé à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus entre dans la catégorie : soutien aux réunions et colloques, citée par la délégation de signature du président du CNRS au délégué régional

**Art. 3. – Modalités de versement :**

Le CNRS versera la somme de 1000 euros T.T.C. à l'Université de Tours François Rabelais.

Cette somme sera versée au compte n° 00001000075, ouvert à la Trésorerie, code banque 10071, code guichet 37000, après signature de la présente décision, en un seul versement.

Dans ce dernier cas, aucun versement nouveau ne peut être effectué tant qu'il n'y a pas eu justification de l'emploi du précédent versement.

Cette somme est égale à :

Montant hors taxes	836.12€
TVA 19,6 % :	163.88€
Montant TTC :	1000€

**Art. 4. – Imputation budgétaire :**

Le montant de cette subvention est financé sur le budget des fractions CNRS (A0008001/1B1INTER) – Tours 3% au titre de l'exercice 2010. (division 0008, A1INTERDISC,1,NB,65733000)

**Art. 5. – Ordonnateur secondaire compétent et comptable assignataire :**

L'ordonnateur compétent est le délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes. Le comptable assignataire de la dépense est le comptable secondaire de la délégation Centre Poitou-Charentes.

**Art. 6. – Comptes rendus d'exécution:**

L'Université de Tours François Rabelais doit informer le CNRS de l'emploi de la subvention allouée sous la forme d'un compte rendu scientifique (éventuellement) et d'un compte rendu financier succinct. Le compte rendu financier distingue le montant de la subvention consacré à des dépenses de fonctionnement et la liste des principales dépenses d'équipement.

Ce(s) (deux) compte(s) rendu(s) doit (doivent) être transmis par l'Université de Tours François Rabelais au délégué régional au plus tard en juin 2011 suivant l'exercice pour lequel a été versée la subvention.

Le délégué régional remet une certification de l'emploi de la subvention au comptable secondaire dans un délai maximum de deux mois à compter de la réception des comptes rendus d'exécution.

En cas de non utilisation de la subvention ou d'utilisation non conforme à son objet, le bénéficiaire devra restituer les sommes qui lui ont été versées.

**Art. 7. – Diverses obligations dans le cas d'un colloque ou d'une publication<sup>2</sup> :**

7.1. - Respect de la loi sur l'emploi de la langue française :

Le bénéficiaire transmet à l'ordonnateur secondaire :

dans le cas d'un colloque, le programme des travaux, les documents préparatoires, documents de travail, textes, interventions, actes et comptes rendus diffusés.

Ces documents doivent se conformer aux dispositions des articles 5, 6 et 15 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994.

7.2. - Mention du CNRS :

Le bénéficiaire s'engage à faire figurer la mention CNRS sur tous les documents diffusés.

**Art. 8. – Publication de la décision**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 20/10/ 2010  
P/ le Président et par délégation  
Le délégué régional  
Patrice SOULLIE

---

<sup>2</sup> Le cas échéant préciser « sans objet »

## **Volume 7 : Mesures particulières**

### **07.05. Décisions d'attribution de subventions**

07.05.12. DR13

# Attribution d'une subvention en espèces

**Dec105012DR13**

**Le Président,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

**Vu** la décision n°DEC100026DAS du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme GIBELLO Ghislaine, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière d'attribution de subvention ;

**Vu** la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 attribuant, aux délégués régionaux, la qualité d'ordonnateurs secondaires du budget de l'établissement,

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>** – Objet de la subvention

Il est attribué une subvention au CAES du CNRS, afin de réaliser l'objet suivant : Aide à l'organisation de la fête de Noël à Banyuls/Mer, Montpellier et Perpignan

**Art. 2.** – Catégorie de l'objet :

L'objet visé à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus entre dans la catégorie : "versement à des institutions scientifiques et aux associations liées au CNRS", citée par la délégation de signature du président du CNRS au délégué régional.

**Art. 3.** – Modalités de versement :



Le CNRS versera la somme de 3 588,00 euros T.T.C. au CAES du CNRS.

Cette somme sera versée au compte n° 00050941775, ouvert à la banque Société Générale, code banque 30003, code guichet 04240, après signature de la présente décision, en un seul versement.

Cette somme est égale à :

Montant hors taxes 3 000,00 €

TVA 19,6 % : 588,00 €

Montant TTC : 3 588,00 €

**Art. 4. – Imputation budgétaire :**

Le montant de cette subvention est financé sur le budget de la Délégation Languedoc-Roussillon, Centre Financier 0013 – Compte Budgétaire NB2 – Domaine Fonctionnel A1HORSCNRS – Fonds 1 – Programme Budgétaire N/A – Code comptable 65738000, au titre de l'exercice 2010.

**Art. 5. – Ordonnateur secondaire compétent et comptable assignataire :**

L'ordonnateur compétent est la déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon. Le comptable assignataire de la dépense est le comptable secondaire de la délégation Languedoc-Roussillon.

**Art. 6. – Comptes rendus d'exécution:**

Le CAES du CNRS doit informer le CNRS de l'emploi de la subvention allouée sous la forme d'un compte rendu scientifique (éventuellement) et d'un compte rendu financier succinct. Le compte rendu financier distingue le montant de la subvention consacré à des dépenses de fonctionnement et la liste des principales dépenses d'équipement.

Ce(s) (deux) compte(s) rendu(s) doit (doivent) être transmis par le CAES du CNRS au délégué régional au plus tard en juin 2011.

Le délégué régional remet une certification de l'emploi de la subvention au comptable secondaire dans un délai maximum de deux mois à compter de la réception des comptes rendus d'exécution.

En cas de non utilisation de la subvention ou d'utilisation non conforme à son objet, le bénéficiaire devra restituer les sommes qui lui ont été versées.

**Art. 7. – Diverses obligations dans le cas d'un colloque ou d'une publication : « sans objet »**

**Art. 8. – Publication de la décision<sup>1</sup>**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 12 octobre 2010

P/ le Président et par délégation

La Délégué Régionale

Ghislaine GIBELLO

---

<sup>1</sup> En application de la décision n° 080001DAJ du 14 mars 2008

# **Volume 7 : Mesures particulières**

## **07.06. Autres décisions**

07.06.02.02. DR02 (2010)



Délégation Paris B

**DEC100305DR02**

**DECISION PORTANT CESSATION D'ACTIVITE D'UN AGENT CHARGE DE LA MISE EN  
OEUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE DANS UNE UNITE DU CNRS**

Vu la décision en date du 25 mars 2010 nommant madame Laëtitia CAVELLINI Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO);

Il est mis fin, à compter du 30 septembre 2010, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par madame Laëtitia CAVELLINI dans l'unité du CNRS n°UMR7102 – Neurobiologie des processus adaptatifs.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Visa de la déléguée régionale du CNRS

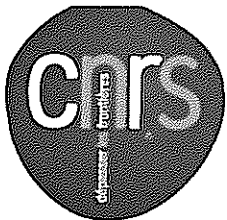
  
Liliane FLABBÉE

Fait à Paris, le 01.10.2010

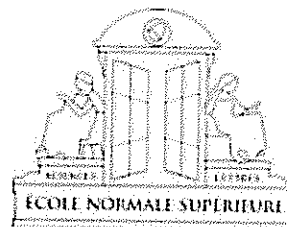
Le directeur de l'unité

(Visa et cachet)

  
Université Pierre et Marie Curie  
UMR 7102  
NPA - Neurobiologie des Processus Adaptatifs  
Case 94, 44, rue Saint-Bernard - 75005 PARIS  
Jean MARIANI      Directeur : Jean MARIANI  
Directeur Adjoint : Danièle TRITSCH



Délégation Paris B



**DEC100291DR02**

**DECISION PORTANT CESSATION D'ACTIVITE D'UN AGENT CHARGE DE LA MISE EN  
OEUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE DANS UNE UNITE DU CNRS**

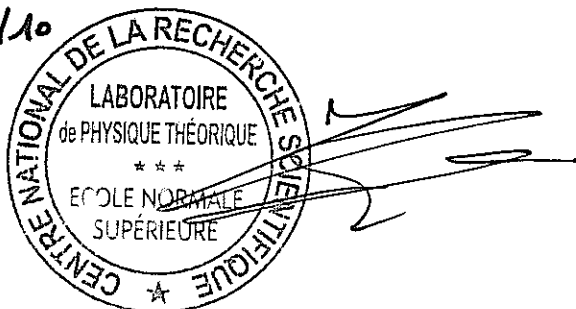
Vu la décision n° DEC08260DR02 en date du 12 septembre 2008 nommant monsieur Bernard MASSOT Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO);

Il est mis fin, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par monsieur Bernard MASSOT dans l'unité mixte de recherche n° 8549 Laboratoire de physique théorique de l'École Normale Supérieure.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

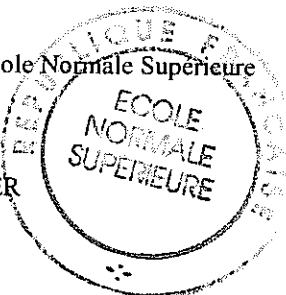
Fait à Paris, le 08/10/10  
Le directeur de l'unité  
(Visa et cachet)

Costas KOUNNAS



Visa de la directrice de l'École Normale Supérieure

Monique CANTO-SPERBER



Visa de la déléguée régionale du CNRS

Liliane PLABBEE

# **Volume 7 : Mesures particulières**

## **07.06. Autres décisions**

07.06.08. DR08

## DEC100035INSIS

Décision modifiant la décision n° DEC10A013DSI du 26 mars 2010 portant création et renouvellement des groupements de recherche.

### LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° DEC10A013DSI du 26 mars 2010 portant création et renouvellement des groupements de recherche ;

Vu la décision n°DEC100023INSIS modifiant l'intitulé du GDR n°3374 ;

Sur proposition du Directeur de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup> :

Remplacer les dispositions suivantes de l'article 1<sup>er</sup> de la décision DEC10A013DSI du 26 mars 2010 susvisée :

« GDR n°3374, intitulé Plasma Médecine  
Directeur : Jean-Michel POUVESLE, directeur de recherche  
Section d'évaluation : 10  
Durée : 4 ans »

par :

« GDR n°3374, intitulé Applications Biomédicales des Plasmas (ABioPlas)  
Directeur : Jean-Michel POUVESLE, directeur de recherche  
Directeur adjoint : M. Franck CLEMENT, Maître de Conférences  
Sections d'évaluation : 10, 30  
Durée : 4 ans »

#### Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du Centre national de la recherche scientifique

Fait à Paris, le **22 OCT. 2010**



Alain FUCHS



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

# **Volume 7 : Mesures particulières**

## **07.06. Autres décisions**

07.06.09. DR10



Décision  
portant cessation d'activité  
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles  
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS



[www.alsace.cnrs.fr](http://www.alsace.cnrs.fr)

**DEC105168DR10**

Vu la décision n° **DEC050060DR10** du **2 octobre 2005**, nommant **Frédéric Simon** Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO);

Il est mis fin, à compter du **1<sup>er</sup> Juillet 2010** aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par **Frédéric Simon** dans l'unité du CNRS n° LRC 7228

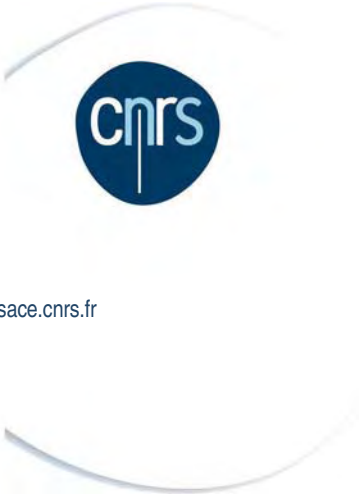
Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 1<sup>er</sup> Juillet 2010  
La directrice de l'unité  
Cathie Vix

Visa du délégué régional du CNRS  
Bertrand Minault

Visa du chef d'établissement partenaire  
Le président de l'Université de Haute Alsace

Alain Brillard



[www.alsace.cnrs.fr](http://www.alsace.cnrs.fr)

Décision  
portant cessation d'activité  
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles  
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS

---



**DEC105167DR10**

**Vu** la décision n°DEC020011DR10 du 1<sup>er</sup> janvier 2002 nommant Annick Messner Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO);

Il est mis fin, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Annick Messner dans l'unité du CNRS n° UMR7012

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 1<sup>er</sup> Juillet 2010  
Le directeur de l'unité  
François Messner

Visa du délégué régional du CNRS  
Bertrand Minault

Visa du chef d'établissement partenaire  
Alain Beretz  
Président de l'Université de Strasbourg

# **Volume 7 : Mesures particulières**

## **07.06. Autres décisions**

07.06.10. DR11

## Décision n° DEC105142DR11 du 22 novembre 2010 portant nomination des membres du comité spécial d'hygiène et de sécurité de la Délégation Alpes

DR11 – Délégation Alpes

Vu D. n° 82-453 du 28-05-1982 mod. ; CIR. FP/4 n° 1871 du 24-01-1996 ; instruction générale n° 0300391GHS du 24-06-2003 ; DEC. n° 090005DRH du 25-01-2009

Art. 1<sup>er</sup> - il est créé, auprès de la délégation Alpes, un comité spécial d'hygiène et de sécurité (CSHS) composé comme suit :

### 1. – Représentants de l'administration

Titulaires :

- Monsieur Jérôme VITRE, délégué régional Alpes, président ;
- Monsieur Redouane BORSALI, directeur du Centre de recherches sur les macromolécules végétales (UPR 5301) ;
- Monsieur Paolo LAJ, directeur du Laboratoire de glaciologie et de géophysique de l'environnement (UMR 5183) ;
- Monsieur Olivier LESAIN, directeur adjoint du Laboratoire de génie électrique de Grenoble (UMR 5269) ;
- Madame Elisabeth TRICART, ingénieur régional de prévention et de sécurité.

Suppléants :

- Madame Karine ARGENTO, adjointe au délégué régional ;
- Monsieur Thierry DOMBRE, directeur du Laboratoire de spectrométrie physique (UMR 5588) ;
- Monsieur Serge KOX, directeur du Laboratoire de physique subatomique et de cosmologie (UMR 5821) ;
- Monsieur Geert RIKKEN, directeur du Laboratoire national des champs magnétiques intenses (UPR 3228).

### 2. – Représentants du personnel

Pour le syndicat SGEN-CFDT

Titulaires :

- Véronique FAUVEL
- Laurence MACARI

Suppléants :

- Pierre LACHKAR
- Laurence MAGAUD

Pour le syndicat SNTRS-CGT

Titulaires :

- David BARRAL
- Pierre-Frédéric SIBEUD

Suppléants :

- Grigor KAPOUJYAN
- Henri RODENAS

Pour le syndicat SNCS-FSU

Titulaire :

- Marie Claire SAINT LAGER

Suppléante :

- Solveig ALBRAND

Pour le syndicat SNPTES-UNSA

Titulaire :

- Olivier MAGAND

Suppléante :

- Sylvie GARCIA



Délégation Alpes

[www.cnrs.fr/alpes](http://www.cnrs.fr/alpes)

25, rue des Martyrs - BP 166  
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00  
F. 04 76 88 11 61

Pour le syndicat SUD-Recherche EPST

Titulaire :

- Jean-Luc BOULY

Suppléante :

- Chantal THIBERT

3.- Membre de droit

- Docteur Vincent NALINE, médecin de prévention, animateur régional de la délégation Alpes.

Art. 2. – La présidence du comité est assurée par le délégué régional.

Art. 3. – Les suppléants peuvent assister aux séances du comité. Ils ne peuvent siéger avec voix délibérative qu'en remplacement des titulaires.

Art. 4. – Le président du CSHS peut convoquer des experts à la demande de l'administration ou à la demande des représentants du personnel. Les experts n'ont pas voix délibérative. Ils ne peuvent assister qu'à la partie des débats relative aux questions de l'ordre du jour pour lesquelles leur présence a été requise.

Art. 5. – La présente décision abroge la décision n° DEC100097DR11 du 16 juin 2010.

Art. 6. – Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Grenoble, le 22 novembre 2010

Pour le Président du CNRS  
et par délégation



Le Délégué régional  
Jérôme VITRE

# **Volume 7 : Mesures particulières**

## **07.06. Autres décisions**

07.06.20.01. Administration centrale (2009)

DEC N° 090039DRH

LE DIRECTEUR GENERAL DU CNRS

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

VU le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

VU le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

VU le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique ;

VU le décret du 19 janvier 2006, portant cessation de fonctions et nomination du Directeur général du centre national de la recherche scientifique – M. Arnold MIGUS ;

VU l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du Centre national de la recherche scientifique.

DECIDE

Article I : Sont nommés, à compter du 1<sup>er</sup> février 2009, représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire des **directeurs de recherche** :

Monsieur Arnold MIGUS  
Directeur général du CNRS

Monsieur Philippe BAROIS  
Directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe

Madame Béatrice BISCANS  
Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe

Monsieur Jacques CREMER  
Directeur de recherche classe exceptionnelle

Monsieur Christian DEVAUX  
Directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe

Madame Sylvie DUFOR  
Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe

Madame Maria ESTEBAN  
Directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe

Monsieur Gérard MONTAROU  
Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90



Article II : Sont nommés, à compter du 1<sup>er</sup> février 2009, représentants suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire des **directeurs de recherche** :

Monsieur Gilles CHABRIER  
Directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe

Monsieur Michel CHAMPION  
Directeur de recherche classe exceptionnelle

Madame Sylvie DERENNE  
Directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe

Madame Catherine FUCHS  
Directeur de recherche classe exceptionnelle

Monsieur Jean-Claude MICHALSKI  
Directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe

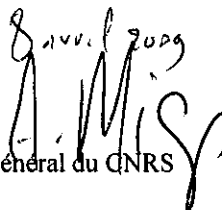
Monsieur Arthur SCHERF  
Directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe

Monsieur Yvan SEGUI  
Directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe

Madame Marylin VANTARD  
Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe

Article III : Le Directeur général du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Paris, le

8 avril 2009  


Le Directeur Général du CNRS

Arnold MIGUS

DEC N° 090040DRH

LE DIRECTEUR GENERAL DU CNRS

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

VU le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

VU le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

VU le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique ;

VU le décret du 19 janvier 2006, portant cessation de fonctions et nomination du Directeur général du centre national de la recherche scientifique – M. Arnold MIGUS ;

VU l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du Centre national de la recherche scientifique.

DECIDE

Article I : Sont nommés, à compter du 1<sup>er</sup> février 2009, représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire des **chargés de recherche** :

Monsieur Arnold MIGUS  
Directeur général du CNRS

Madame Brigitte BACROIX  
Directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe

Madame Simone BATEMAN  
Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe

Monsieur Thomas BORAUD  
Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe

Monsieur Marc DRILLON  
Directeur de recherche classe exceptionnelle

Madame Josette GARNIER  
Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe

Monsieur François PELLEGRINO  
Chargé de recherche de 1<sup>ère</sup> classe



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

Article II : Sont nommés, à compter du 1<sup>er</sup> février 2009, représentants suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire des **chargés de recherche** :

Madame Christelle BAUNEZ  
Chargée de recherche de 1<sup>ère</sup> classe

Monsieur Jean-Pierre FERAL  
Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe

Monsieur René LEVY  
Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe

Monsieur Gérard MONTAROU  
Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe

Madame Christine PAILLARD  
Chargée de recherche de 1<sup>ère</sup> classe

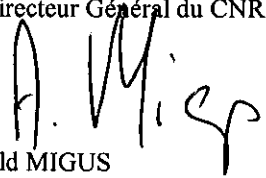
Monsieur Joël PESTEL  
Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe

Monsieur Jean-Denis VIGNE  
Directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe

Article III : Le Directeur général du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Paris, le 9 avril 2009

Le Directeur Général du CNRS

  
Arnold MIGUS

# **Volume 7 : Mesures particulières**

## **07.06. Autres décisions**

07.06.20.02. Administration centrale (2010)

**Le Directeur Général du Centre national de  
la recherche scientifique**

DEC100011DRH

**Vu** le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation du CNRS,

**Vu** le décret 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des EPST,

**Vu** le décret 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,

**Vu** la décision n°080059DAJ du 18/07/2008 donnant délégation permanente à Mme Christine d'Argouges de signer au nom du directeur général du CNRS, tous actes, arrêtés, décisions et conventions,

**Vu** l'avis des instances d'évaluation,

**Vu** la demande des intéressés,

**DECIDE**

**Article I**

Sont retenus en vue de leur accueil en détachement sur un emploi de chercheur au CNRS, à compter du 1er septembre 2010, pour une durée de 1 an, les fonctionnaires dont les noms suivent :

**Institut des sciences humaines et sociales**

Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR
BOCHET Professeur agrégé	Isabelle	CR1	35	UMR8584 VILLEJUIF	3
CHATELAIN Professeur agrégé	Claire	CR1	33	UMR8558 PARIS	1
DUPONT IE CNRS	Laurence	CR2	32	USR3224 PARIS	3
STRASSER MC	Jean-Yves	CR1	32	USR710 PARIS	1
VERJUX Conservateur en chef	Christian	CR1	31	UMR7041 NANTERRE	5

**Institut de physique**

Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR
ROBERT Ingénieur du Génie Rural des Eaux et des Forêts	Lydia	CR1	CR1	FRE3231 PARIS	2

**Institut de chimie**

Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR
LEBBOU IR CNRS	Kheirredine	CR1	15	UMR5620 VILLEURBANNE	7



Le Directeur général

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

**Article II**

Est retenu en vue du renouvellement de son accueil en détachement sur un emploi de chercheur au CNRS, à compter du 1er septembre 2010, pour une durée de 1 an, le fonctionnaire dont le nom suit :

**Institut des sciences informatiques et de leurs interactions et Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Grade</b>	<b>Section</b>	<b>Affectation</b>	<b>DR</b>
RACOCEANU MC	Daniel	CR1	7	UMI2955 SINGAPOUR	16

**Article III**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris le 18.01.10

Pour le Directeur Général et par délégation



Christine d'ARGOUGES  
Directrice des Ressources Humaines

**Le Président du Centre national  
de la recherche scientifique**

DEC100018DRH

**Vu** le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation du CNRS,

**Vu** le décret 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des EPST,

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,

**Vu** le décret 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,

**Vu** l'avis des instances d'évaluation,

**Vu** la demande des intéressés,

**Vu** La décision des accueils en détachement en date du 10 juillet 2009,

**Vu** La décision modifiée en date du 13 octobre 2009,

**DECIDE**

**Article I** L'article III de la décision du 13 octobre 2009 susvisée est modifié comme suit :

**Département Sciences humaines et sociales**

**La ligne suivante est supprimée**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Grade</b>	<b>Section</b>	<b>Affectation</b>	<b>DR</b>
MILLE IE2	Benoit	CR1	31	UMR7055 NANTERRE	5

**Article II** La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 17/03/2010.  
Pour le Président

La Directrice des Ressources Humaines



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

**Le Président du Centre national  
de la recherche scientifique**

DEC100050DRH

**Vu** le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation du CNRS,

**Vu** le décret 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des EPST,

**Vu** le décret 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,

**Vu** l'avis des instances d'évaluation,

**Vu** la demande des intéressés,

**Vu** La décision des accueils en détachement en date du 18 janvier 2010,

**Vu** La décision modifiée des accueils en détachement en date du 29 juin 2010,

**DECIDE**

**Article I** L'article I de la décision susvisée est modifié comme suit

**Institut des sciences humaines et sociales**

Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR
<b>Au lieu de</b> VERJUX Conservateur en chef	Christian	<b>DR2</b>	31	UMR7041 NANTERRE	5
<b>Lire</b> VERJUX Conservateur en chef	Christian	<b>CR1</b>	31	UMR7041 NANTERRE	5

**Article II** L'article III de la décision susvisée est modifié comme suit

**Au lieu de**

**Institut des sciences informatiques et de leurs interactions**

Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR
FOULON	Patrick	DRCE2	1	UMS822 MARSEILLE	12

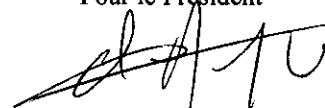
**Lire**

**Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions**

Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR
FOULON	Patrick	DRCE2	1	UMS822 MARSEILLE	12

**Article III** La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le **23 AOUT 2010**  
Pour le Président



La Directrice des Ressources Humaines



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90



## **BULLETIN OFFICIEL DU CNRS**

CNRS  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris Cedex 16

### **Directeur de la publication**

Xavier Inglebert

### **Rédactrice en chef**

Myriam Fadel

### **Pour consulter le BO et ses archives**

<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

Dépôt légal à parution

Décembre 2010

ISSN 1148-4853

# Établissement public à caractère scientifique et technologique

Recherche  
Textes fondamentaux du CNRS  
Publication légale/Information  
Réglementation  
Actes administratifs

Organisation générale du CNRS  
Présidence du CNRS  
Direction générale déléguée  
Instituts : domaines scientifiques, technologiques  
et sociétaux  
Délégations régionales  
Unités de recherches et de services : UPR, UPS, "Nul n'est censé ignorer la loi"...

Personnels du CNRS : signature  
Enseignants-chercheurs au CNRS  
GDS, UMS, UMI, FRE, FR, IFR, GDR, Article unique  
Art. 1. -  
Art. 2. -  
Art. 3. -

dispositions décret  
Mesures particulières  
Comités, conseils et commissions  
Conseil d'administration  
Concours et promotions  
Distinctions  
Éméritat

fonctionnaires  
Procédure CNRS  
Décisions institutionnelles  
Décision de création d'une unité mixte  
de recherche  
Décision de nomination aux fonctions  
de directeur(trice) ; de délégué régional ;  
de directeur d'unité



www.cnrs.fr